

FDE62 Contrat historique







L'édito

La transition énergétique à mener doit répondre aux besoins du pays, en renforçant la souveraineté des approvisionnements et en veillant à l'équilibre du système énergétique dans son ensemble. Pour répondre à ces enjeux, le gaz a un rôle majeur à jouer. L'urgence climatique nous oblige plus que jamais à prendre les bonnes décisions pour accélérer la décarbonation des secteurs émetteurs de gaz à effet de serre. Le gaz est un atout majeur pour décarboner efficacement, en promouvant des usages directs performants et en s'appuyant sur des infrastructures de réseaux existantes et compatibles avec l'essor des gaz verts.

La dynamique qui porte cette énergie renouvelable et produite localement en fait la seule EnR ayant dépassé dès 2022 les objectifs fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie. Le cap des 500 sites de méthanisation a d'ailleurs été franchi en fin d'année dernière et la filière dispose dorénavant d'une capacité installée de plus de 9TWh. C'est l'équivalent de la production d'un réacteur nucléaire ou la consommation de plus de 2 millions de logements neufs chauffés. Au cours de l'année 2023, c'est la capacité d'un deuxième réacteur nucléaire qui sera disponible. D'ici 2030, les gaz verts pourraient couvrir 20% des besoins en gaz de la France, soit plus que le gaz importé de Russie avant la guerre russo-ukrainienne.

Votre réseau gaz, capable d'accueillir dès à présent le biométhane et les gaz verts de demain, est un actif essentiel pour encourager les solutions de transition énergétique à coût maîtrisé. Les équipes de GRDF sont mobilisées et engagées à vos côtés pour assurer l'entretien, l'exploitation et la modernisation de ce patrimoine et de cet outil essentiel.

En 2022, un nouveau modèle de contrat de concession a été finalisé avec la FNCCR et France urbaine. Nous sommes à votre disposition pour le déployer progressivement, avec l'ambition de vous accompagner pleinement dans vos politiques énergétiques, grâce à des actions concrètes et coconstruites au service des territoires.

Chères autorités concédantes, vous nous avez confié vos réseaux, nous vous remercions de votre confiance. Les équipes de GRDF, ancrées dans les territoires, sont mobilisées localement, et GRDF est et restera engagé auprès de vous pour en faire la meilleure exploitation au service de cette transition énergétique.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Laurence Poirier-Dietz
Directrice générale





01	L'essentiel de votre concession	6
	Les chiffres clefs de votre concession	8
	Vos interlocuteurs territoriaux	10
	Votre contrat de concession	12
02	L'activité au quotidien	20
	Les clients et leurs usages	22
	Les services et les prestations	30
	L'activité de comptage	33
	L'écoute client	37
	La chaîne d'intervention	43
	La sécurité du réseau	49
03	Le patrimoine de votre concession	58
	Vos ouvrages	60
	Les chantiers	67
	Les investissements	70
	La valorisation de votre patrimoine	79
04	Le compte d'exploitation	82
	Le tarif de distribution - ATRD	84
	La synthèse du compte d'exploitation	86
	Les recettes	90
	Les charges	92
	L'équilibre financier	96
05	La transition écologique	98
	Le gaz vert	100
	La mobilité durable	105
	Sobriété énergétique	107
	Responsabilité sociétale de l'entreprise	108
06	GRDF & Vous	110
	La distribution du gaz, une mission de service public	112
	Une organisation à votre service	116
	Les outils digitaux à votre disposition	119





01

L'essentiel de votre concession

1.1	Les chiffres clefs de votre concession	8
1.2	Vos interlocuteurs territoriaux	10
1.3	Votre contrat de concession	12

1.1 Les chiffres clefs de votre concession

Clientèle

		
365 286	2 429	7 862 GWh
Nombre de clients	Nombre de premières mises en service clients	Quantités de gaz acheminées
		
94,5%	2 167	93,9%
Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)	Nombre de réclamations	Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

Contrat

		
2028	30	10/03/1998
Année d'échéance du contrat	Durée du contrat	Date d'entrée en vigueur du contrat

Économie



1 540 k€

Redevance R1



29 208 k€

Investissements réalisés sur la concession



101 M€

Recettes acheminement et hors acheminement

Maintenance et sécurité



118%

Taux d'atteinte de l'objectif de surveillance du réseau



109%

Taux de visites réalisées sur les postes de détente réseau



101%

Taux de visites réalisées sur les robinets



101%

Taux de visites réalisées sur les branchements collectifs



5 792

Nombre d'interventions de sécurité gaz



5 192

Nombre d'incidents

Patrimoine



6 562 km

Longueur totale des canalisations



347 609

Nombre de compteurs domestiques actifs



57 km

Longueur de réseau développé

1.2 Vos interlocuteurs territoriaux

**GERARD BEAUVOIS**

Délégué Territorial Pas de Calais
06 23 07 42 92
gerard.beauvois@grdf.fr

L'édition du Pas-de-Calais

Malgré les défis posés par le contexte géopolitique, le nombre de clients reste relativement stable dans le Pas-de-Calais, avec une légère diminution de 0,1 %. Ce succès est notamment dû à l'accompagnement offert par la FDE 62 aux collectivités. En témoigne la construction de 57 km de réseaux de distribution et de 170 extensions réalisées dans 120 communes, preuve d'un engagement en faveur du territoire.

Le biométhane, solution essentielle pour la décarbonisation, représente une opportunité pour le traitement des déchets tout en garantissant l'indépendance énergétique de la France. Dans le Pas-de-Calais, 16 sites de biométhane injectent déjà sur le réseau, produisant une quantité de 359 GWh soit 8 % des besoins résidentiels, tandis que 4 nouveaux sites sont en cours de construction. Cependant, le potentiel de méthanisation reste important, exigeant une collaboration efficace de tous les acteurs pour impulser de nouveaux projets.

Le GNV, malgré la concurrence de la mobilité électrique, continue de progresser en renforçant les solutions alternatives de mobilité durable, offrant des autonomies de distance importantes, notamment pour les flottes de véhicules.

L'engagement de GRDF en faveur de la sécurité et de la satisfaction de ses clients est fondamental. En 2022 dans le Pas-de-Calais, 98,3 % des interventions ont été réalisées en moins de 60 minutes, avec un investissement record de 9,1 millions d'euros consacrés à l'adaptation et à la modernisation des ouvrages.

Enfin, grâce à des échanges réguliers avec la FDE62, au soutien de notre concédant et à la confiance établie avec toutes les parties prenantes, GRDF remplit sa mission de service public pour le bénéfice des clients et des collectivités. L'ambition est de continuer à s'améliorer pour répondre aux exigences de tous et construire ensemble des solutions pour répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Didier Cousin, Directeur Territorial des Hauts-de-France

Une équipe territoriale à votre écoute

62



Didier
COUSIN
Directeur Territorial
Hauts-de-France
didier.cousin@grdf.fr
06.07.86.13.06
(59) Lille



Bruno
WATERLOT
Adjoint
bruno.waterlot@grdf.fr
06 70 81 81 72
(59) Lille



1



2



3

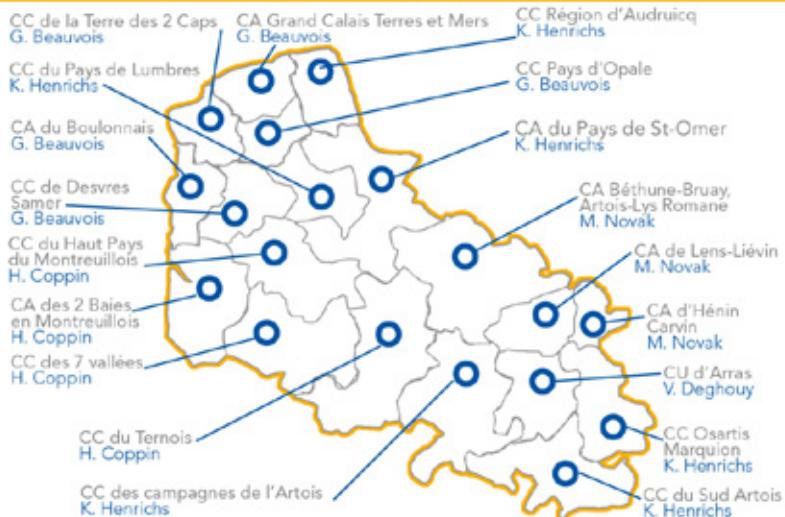


4



5

1. Gérard BEAUVOIS - gerard.beauvois@grdf.fr - 06.23.07.42.92 - (62) Saint Martin - Boulogne
2. Hervé COPPIN - herve.coppin@grdf.fr - 06.98.50.35.65 - (59) Lille
3. Valérie DEGHOUY - valerie.deghouy@grdf.fr - 06.66.96.52.15 - (59) Lille
4. Klaus HENRICH5 - klaus.henrichs@grdf.fr - 06.24.90.05.59 - (62) Hénin-Beaumont
5. Michel NOVAK - michel.novak@grdf.fr - 06.63.89.19.52 - (62) Hénin-Beaumont



1.3 Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 10/03/1998

Durée d'application : 30 ans

A fin 2022, votre contrat de concession porte sur les **391 communes administratives suivantes** :

ABLAIS-SAINT-NAZAIRE (62001)
ACHEVILLE (62003)
ACHICOURT (62004)
ACHIET-LE-GRAND (62005)
ACQ (62007)
AGNIERES (62012)
AGNY (62013)
AIRE-SUR-LA-LYS (62014)
AIX-NOULETTE (62019)
ALLOUAGNE (62023)
AMBLETEUSE (62025)
AMES (62028)
AMETTES (62029)
ANDRES (62031)
ANGRES (62032)
ANNAY (62033)
ANNEQUIN (62034)
ANNEZIN (62035)
ANVIN (62036)
ANZIN-SAINT-AUBIN (62037)
ARDRES (62038)
ARLEUX-EN-GOHELLE (62039)
ARQUES (62040)
ARRAS (62041)
ATHIES (62042)
LES ATTAQUES (62043)
ATTIN (62044)
AUBIGNY-EN-ARTOIS (62045)
AUCHEL (62048)
AUCHY-LES-HESDIN (62050)
AUCHY-LES-MINES (62051)
AUDRESSELLES (62056)
AUDRUICQ (62057)
AUTINGUES (62059)
AUXI-LE-CHATEAU (62060)
AVESNES-LE-COMTE (62063)
AVESNES-LES-BAPAUME (62064)
AVION (62065)
BAILLEUL-SIR-BERTHOULT (62073)

BAINCTHUN (62075)
BALINGHEM (62078)
BAPAUME (62080)
BARALLE (62081)
BARLIN (62083)
BEAUMETZ-LES-CAMBRAI (62096)
BEAUMETZ-LES-LOGES (62097)
BEAURAINS (62099)
BEAURAINVILLE (62100)
BELLONNE (62106)
BENIFONTAINE (62107)
BERCK (62108)
BERGUENEUSE (62109)
BERLES-MONCHEL (62113)
BERTINCOURT (62117)
BETHUNE (62119)
BEUGIN (62120)
BEUGNY (62122)
BEUTIN (62124)
BEUVRY (62126)
BIACHE-SAINT-VAAST (62128)
BIEFVILLERS-LES-BAPAUME (62129)
BIHUCOURT (62131)
BILLY-BERCLAU (62132)
BILLY-MONTIGNY (62133)
BLENDECQUES (62139)
BOIRY-NOTRE-DAME (62145)
BOIS-BERNARD (62148)
BOULOGNE-SUR-MER (62160)
BOURECQ (62162)
BOURLON (62164)
BOUVIGNY-BOYEFFLES (62170)
BREBIERES (62173)
BREMES (62174)
BRUAY-LA-BUSSIÈRE (62178)
BUISSY (62184)
BULLECOURT (62185)
BULLY-LES-MINES (62186)
BURBURE (62188)
BUSNES (62190)
CAFFIERS (62191)
CAGNICOURT (62192)
CALAIS (62193)
CALONNE-RICOUART (62194)
CALONNE-SUR-LA-LYS (62195)
CAMBLAIN-CHATELAIN (62197)
CAMBLIGNEUL (62198)
CAMBLAIN-L'ABBE (62199)
CAMBRIN (62200)
CAMIERS (62201)
CAMPAGNE-LES-HESDIN (62204)
CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES (62205)
CAMPIGNEULLES-LES-PETITES (62207)

CAPELLE-FERMONT (62211)
CARENCY (62213)
CARVIN (62215)
CAUCHY-A-LA-TOUR (62217)
CHOCQUES (62224)
CLAIRMARAIIS (62225)
LA COMTE (62232)
CONCHIL-LE-TEMPLE (62233)
CONDETTE (62235)
CONTES (62236)
COQUELLES (62239)
CORBEHEM (62240)
COULOGNE (62244)
COURCELLES-LES-LENS (62249)
COURRIERES (62250)
COURSET (62251)
LA COUTURE (62252)
CROISILLES (62259)
CUCQ (62261)
CUINCHY (62262)
DAINVILLE (62263)
DANNES (62264)
DESVRES (62268)
DIVION (62270)
DOURGES (62274)
DOUVRIN (62276)
DROCOURT (62277)
DROUVIN-LE-MARAIS (62278)
DUISANS (62279)
DURY (62280)
ECHINGHEN (62281)
ECOURT-SAINT-QUENTIN (62284)
ECOUST-SAINT-MEIN (62285)
ECQUEDECQUES (62286)
ECQUES (62288)
ECUIRES (62289)
ECURIE (62290)
ELEU-DIT-LEAUWETTE (62291)
ELNES (62292)
EPERLECQUES (62297)
EPINOY (62298)
EQUIHEN-PLAGE (62300)
ESQUERDES (62309)
ESSARS (62310)
ESTEVELLES (62311)
ETAING (62317)
ETAPLES (62318)
ETERPIGNY (62319)
ETRUN (62320)
EVIN-MALMAISON (62321)
FAMPOUX (62323)
FARBUS (62324)
FERFAY (62328)

FERQUES (62329)
FESTUBERT (62330)
FEUCHY (62331)
FIENNES (62334)
FLEURBAIX (62338)
FLORINGHEM (62340)
FONTAINE-LES-CROISILLES (62343)
FOUQUEREUIL (62349)
FOUQUIERES-LES-BETHUNE (62350)
FOUQUIERES-LES-LENS (62351)
FRESNES-LES-MONTAUBAN (62355)
FRESNICOURT-LE-DOLMEN (62356)
FREVENT (62361)
FREVIN-CAPELLE (62363)
FRUGES (62364)
GAUCHIN-VERLOINGT (62367)
GAVRELLE (62369)
GIVENCHY-EN-GOHELLE (62371)
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE (62373)
GONNEHEM (62376)
GOSNAY (62377)
GOUY-SERVINS (62380)
GOUY-SAINT-ANDRE (62382)
GOUY-SOUS-BELLONNE (62383)
GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT (62384)
GRAND-RULLECOURT (62385)
GRENAZ (62386)
GRIGNY (62388)
GROFFLIERS (62390)
GUARBECQUE (62391)
GUEMAPPE (62392)
GUINES (62397)
HAILLICOURT (62400)
HAISNES (62401)
HALLINES (62403)
HAMBLAIN-LES-PRES (62405)
HAM-EN-ARTOIS (62407)
HAMES-BOUCRES (62408)
HARDINGHEN (62412)
HARNES (62413)
HAUCOURT (62414)
HELFAUT (62423)
HENDECOURT-LES-CAGNICOURT (62424)
HENIN-BEAUMONT (62427)
HERLIN-LE-SEC (62436)
HERMIES (62440)
HERNICOURT (62442)
HERSIN-COUPIGNY (62443)
HESDIGNEUL-LES-BETHUNE (62445)
HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE (62446)
HESDIN (62447)
HESDIN-L'ABBE (62448)
HEUCHIN (62451)

HEURINGHEM (62452)
HINGES (62454)
HOUCHIN (62456)
HOUDAIN (62457)
HUBY-SAINT-LEU (62461)
HULLUCH (62464)
INCHY-EN-ARTOIS (62469)
ISBERGUES (62473)
ISQUES (62474)
IZEL-LES-EQUERCHIN (62476)
LABEUVRIERE (62479)
LABOURSE (62480)
LAGNICOURT-MARCEL (62484)
LAMBRES (62486)
LANDRETHUN-LE-NORD (62487)
LAPUGNOY (62489)
LAVENTIE (62491)
LEBUCQUIERE (62493)
LEFOREST (62497)
LENS (62498)
LESPESSES (62500)
LESTREM (62502)
LEULINGHEM (62504)
LIERES (62508)
LIEVIN (62510)
LILLERS (62516)
LOCON (62520)
LOISON-SOUS-LENS (62523)
LONGFOSSE (62524)
LONGUENESSE (62525)
LOOS-EN-GOHELLE (62528)
LORGIES (62529)
LOUCHES (62531)
LOZINGHEM (62532)
LUGY (62533)
LUMBRES (62534)
LA MADELAINE-SOUS-MONTREUIL (62535)
MAISNIL-LES-RUITZ (62540)
MARCK (62548)
MARCONNE (62549)
MARCONNELLE (62550)
MARESQUEL-ECQUEMICOURT (62552)
MARLES-LES-MINES (62555)
MAROEUIL (62557)
MARQUION (62559)
MARQUISE (62560)
MAZINGARBE (62563)
MAZINGHEM (62564)
MENNEVILLE (62566)
MERCATEL (62568)
MERICOURT (62570)
MERLIMONT (62571)
MEURCHIN (62573)

MONCHY-LE-PREUX (62582)
MONDICOURT (62583)
MONT-BERNANCHON (62584)
MONTIGNY-EN-GOHELLE (62587)
MONTREUIL (62588)
MONT-SAINT-ELOI (62589)
MORCHIES (62591)
MUNCQ-NIEURLET (62598)
NEDON (62600)
NEDONCHEL (62601)
NESLES (62603)
NEUFCHATEL-HARDELOT (62604)
NEUVILLE-SAINT-VAAST (62609)
NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL (62610)
NEUVILLE-VITASSE (62611)
NEUVIREUIL (62612)
NOEUX-LES-MINES (62617)
NOREUIL (62619)
NORRENT-FONTES (62620)
NOUVELLE-EGLISE (62623)
NOYELLES-GODAULT (62624)
NOYELLES-LES-VERMELLES (62626)
NOYELLES-SOUS-BELLONNE (62627)
NOYELLES-SOUS-LENS (62628)
OBLINGHEM (62632)
OIGNIES (62637)
OISY-LE-VERGER (62638)
OPPY (62639)
OURTON (62642)
OUTREAU (62643)
OYE-PLAGE (62645)
PALLUEL (62646)
LE PARCQ (62647)
PAS-EN-ARTOIS (62649)
PELVES (62650)
PERNES (62652)
PERNES-LES-BOULOGNE (62653)
PLOUVAIN (62660)
BOUIN-PLUMOISON (62661)
POLINCOVE (62662)
PONT-A-VENDIN (62666)
LE PORTEL (62667)
PRESSY (62669)
PRONVILLE (62671)
QUEANT (62673)
QUIERY-LA-MOTTE (62680)
RACQUINGHEM (62684)
RADINGHEM (62685)
RANG-DU-FLIERS (62688)
REBREUVE-RANCHICOURT (62693)
RECOURT (62697)
REMY (62703)
RETY (62705)

RIENCOURT-LES-CAGNICOURT (62709)
RINXENT (62711)
RIVIERE (62712)
ROBECQ (62713)
ROCLINCOURT (62714)
ROEUX (62718)
ROMBLY (62720)
ROUVROY (62724)
RUITZ (62727)
RUMAUCOURT (62728)
RUMINGHEM (62730)
SAILLY-EN-OSTREVENT (62734)
SAILLY-LABOURSE (62735)
SAILLY-SUR-LA-LYS (62736)
SAINS-EN-GOHELLE (62737)
SAINS-LES-MARQUION (62739)
SAINTE-AUSTREBERTHE (62743)
SAINTE-CATHERINE (62744)
SAINT-AUGUSTIN (62691)
SAINT-ETIENNE-AU-MONT (62746)
SAINT-FLORIS (62747)
SAINT-FOLQUIN (62748)
SAINT-HILAIRE-COTTES (62750)
SAINT-JOSSE (62752)
SAINT-LAURENT-BLANGY (62753)
SAINT-LEGER (62754)
SAINT-LEONARD (62755)
SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM (62757)
SAINT-MARTIN-BOULOGNE (62758)
SAINT-MARTIN-CHOQUEL (62759)
SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE (62763)
SAINT-NICOLAS (62764)
SAINT-OMER (62765)
SAINT-OMER-CAPELLE (62766)
SAINT-POL-SUR-TERNOISE (62767)
SAINT-VENANT (62770)
SALLAUMINES (62771)
SALPERWICK (62772)
SAMER (62773)
SANGATTE (62774)
SAUCHY-CAUCHY (62780)
SAUCHY-LESTREE (62781)
SAUDEMONT (62782)
SAVY-BERLETTE (62785)
SENLIS (62790)
SERVINS (62793)
SETQUES (62794)
SOUCHEZ (62801)
THELUS (62810)
TILLOY-LES-MOFFLAINES (62817)
TILQUES (62819)
TINCQUES (62820)
TORTEQUESNE (62825)

LE TOUQUET-PARIS-PLAGE (62826)
VAUDRICOURT (62836)
VAULX-VRAUCOURT (62839)
VELU (62840)
VENDIN-LES-BETHUNE (62841)
VENDIN-LE-VIEIL (62842)
VERMELLES (62846)
VERQUIGNEUL (62847)
VERQUIN (62848)
VERTON (62849)
VIEILLE-CHAPELLE (62851)
VIEILLE-EGLISE (62852)
VIEIL-MOUTIER (62853)
VILLERS-LES-CAGNICOURT (62858)
VIMY (62861)
VIOLAINES (62863)
VIS-EN-ARTOIS (62864)
VITRY-EN-ARTOIS (62865)
WABEN (62866)
WAILLY (62869)
WAILLY-BEAUCAMP (62870)
WANCOURT (62873)
WARDRECQUES (62875)
WAVRANS-SUR-L'AA (62882)
WILLERVAL (62892)
WIMEREUX (62893)
WIMILLE (62894)
WINGLES (62895)
WISQUES (62898)
WITTES (62901)
WIZERNES (62902)
ZUTKERQUE (62906)
LIBERCOURT (62907)
LA CAPELLE-LES-BOULOGNE (62908)

Pour accéder aux informations détaillées du CRAC

Vous pouvez compléter votre lecture et votre analyse du CRAC en utilisant :

- Le « Guide de lecture », lorsque vous voyez « Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC ». Ce document est disponible sur le site GRDF.fr, à la rubrique Collectivités, ou à l'adresse suivante : https://docgaz.grdf.fr/docs/crac_guide_de_lecture.pdf.
- La « Plateforme de Données Concession (PDC) », qui vous donne accès directement à toutes les données détaillées présentées dans le CRAC. Elle est accessible sur le site GRDF.fr via le « Portail Collectivités ».



02

L'activité au quotidien

2.1	Les clients et leurs usages	22
2.2	Les services et les prestations	30
2.3	L'activité de comptage	33
2.4	L'écoute client	37
2.5	La chaîne d'intervention	43
2.6	La sécurité du réseau	49

2.1 Les clients et leurs usages

Les clients et les consommations sur votre concession

GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente de gaz réalisée par le fournisseur d'énergie.

Suite à une année 2020 marquée par une baisse sensible des consommations des professionnels dues à la crise sanitaire, l'année 2021 est revenue à des consommations normales. La consommation s'oriente de nouveau à la baisse en 2022, d'une part en raison du contexte de crise énergétique et d'autre part grâce aux efforts de sobriété réalisés par les consommateurs. Les consommations de 2022, corrigées de l'impact climatique, sont inférieures d'environ 10% à celles de 2019.

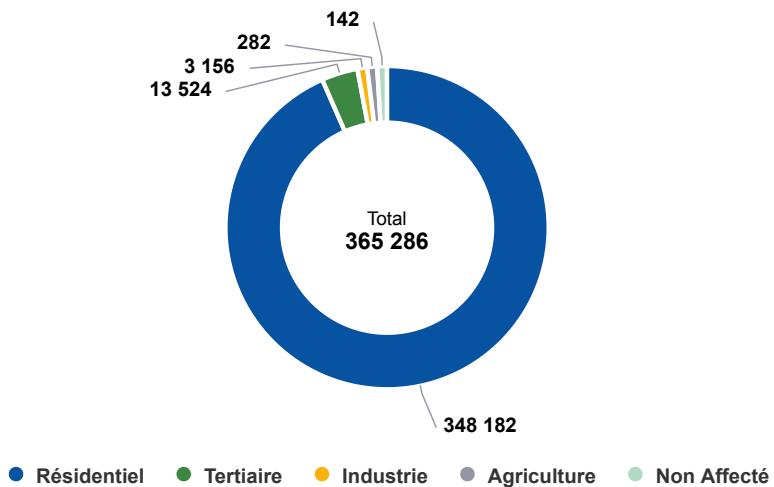


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

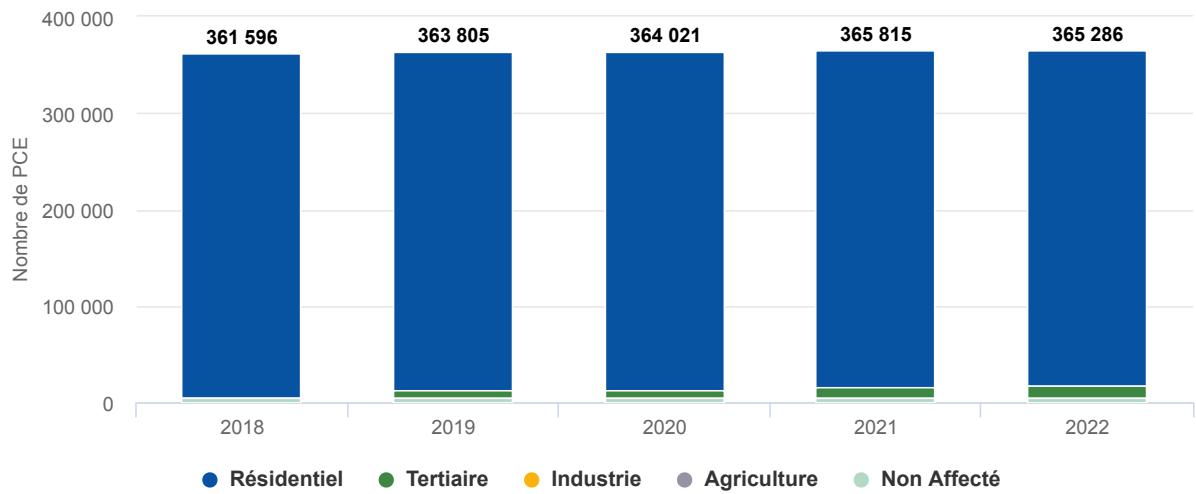
Les clients et la consommation par secteur d'activité

Le nombre de clients de votre concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

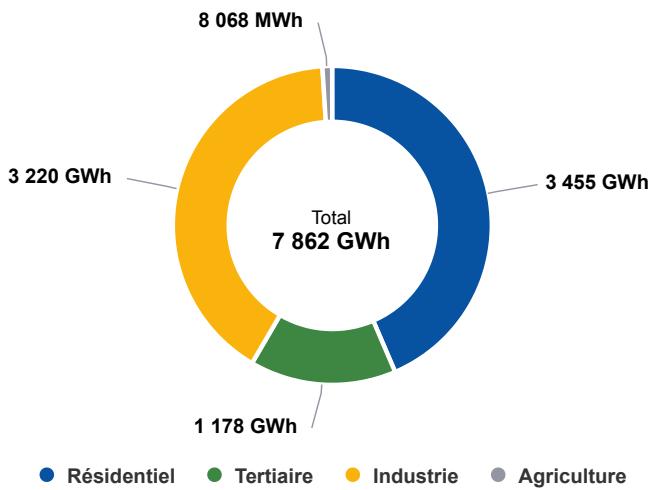
Répartition du nombre de clients par secteur d'activité en 2022

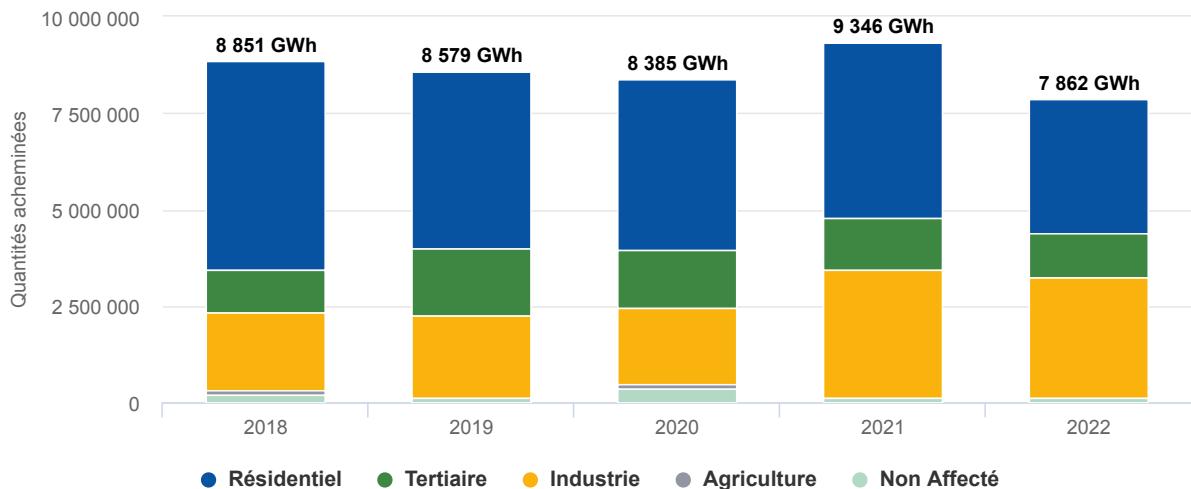


Évolution du nombre de clients par secteur d'activité



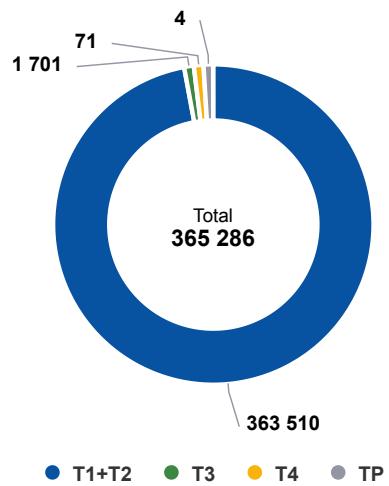
Répartition des quantités acheminées par secteur d'activité en 2022



Évolution des quantités acheminées par secteur d'activité**Les clients et les consommations par tarif d'acheminement**

Le nombre de clients de votre concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.

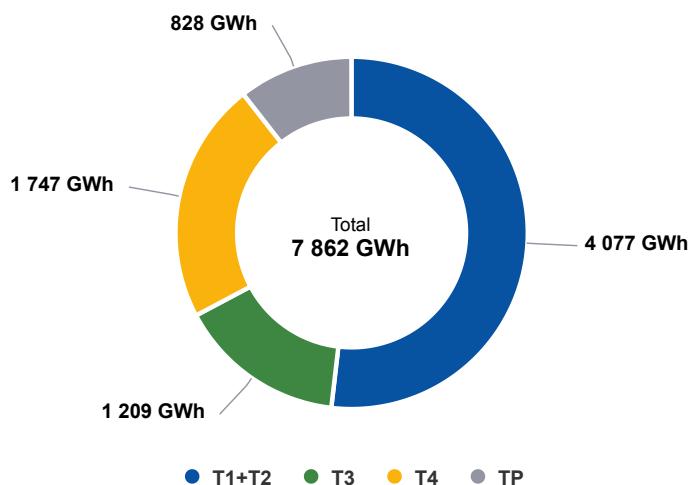
Répartition du nombre de clients par tarif en 2022



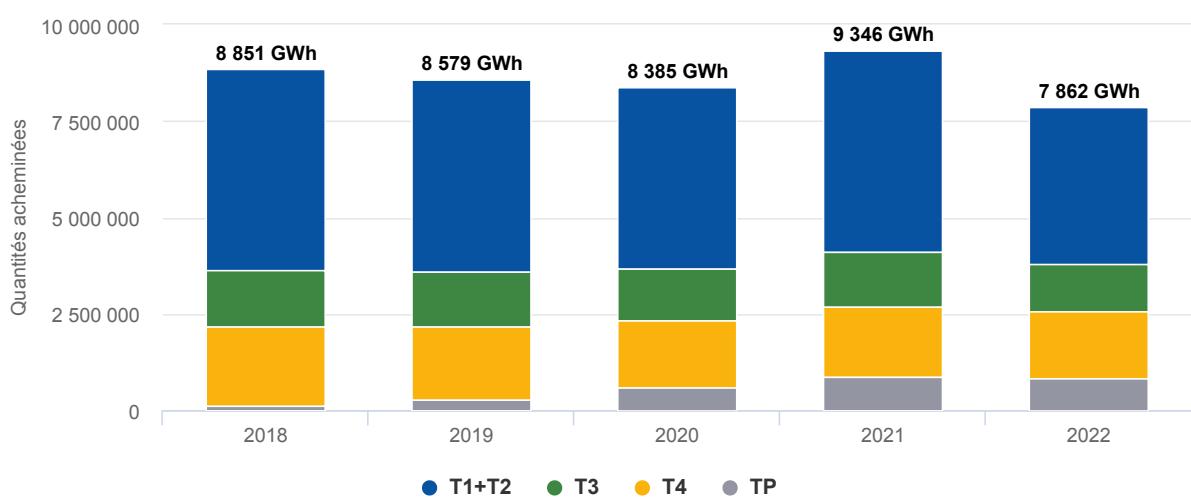
Évolution du nombre de clients par tarif



Répartition des quantités acheminées par tarif en 2022



Évolution des quantités acheminées par tarif



Vous pouvez constater une évolution marquée des données du secteur tertiaire entre l'année 2018 et 2019 et les suivantes. Cette évolution n'indique pas un réel changement d'utilisation du gaz sur votre concession : elle n'est en effet que le reflet d'un changement d'organisation de la base de données pour donner suite à l'évolution de la réglementation sur ce sujet.

En effet, conformément aux évolutions prévues par l'article 179 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la détermination du secteur d'activité des points de consommation gaz a évolué :

- auparavant, les petits professionnels consommant moins de 300 MWh par an (correspondant aux tarifs T1 et T2 en gaz) étaient considérés réglementairement comme relevant du secteur « résidentiel ».
- pour donner suite à la publication du décret 2020-196 du 4 mars 2020 et de l'arrêté du 6 mars 2020, les fournisseurs d'énergie ont été tenus de transmettre

à GRDF le code NAF de tous leurs clients professionnels.

Ainsi, il est désormais possible de connaître :

- avec plus de précisions sur le secteur d'activité des clients petits professionnels (clients T1 et T2) qui sont désormais déclinés en « tertiaire », « industrie » et « agricole ».
- plus précisément le sous-secteur d'activité des entreprises (clients T3 et T4).

En résumé, le nombre de clients « résidentiel » (en grande majorité des clients T1 et T2) a mécaniquement tendance à diminuer au profit des secteurs « tertiaire », « industrie » et « agricole ». Le nouveau format des données a l'avantage d'être plus précis et riche en informations. Cette différence de méthodologie peut expliquer une rupture dans la chronique.

Par ailleurs, les informations concernant les codes NAF de chaque client gaz (remontées par les fournisseurs) participent à la détermination du secteur d'activité. Leur complétude augmentant avec la mise en place d'une procédure plus robuste, la qualité et la précision des données de consommation et de leur répartition par secteur est en train de s'améliorer, même si localement (pour certains secteurs), des discontinuités peuvent être remarquées. A partir des données de consommation 2021, la répartition en secteurs d'activités (ou sectorisation) tient désormais compte de l'historique des informations partagées par le fournisseur (code NAF notamment). Cette évolution vise à faciliter l'interprétation des données agrégées de consommation, en les rendant moins dépendant d'éventuels aléas dans la complétude des informations reçues par GRDF.

Enfin, une ultime évolution de la répartition en secteurs d'activités a été demandée par le Ministère de la Transition Écologique. Elle concerne la prise en compte des consommations correspondantes au code NAF « Production et distribution de vapeur et d'air conditionné ». Il s'agit entre autres de chaufferies desservant différents types de clients finaux (dont des bailleurs, des immeubles, de réseau de chaleur mais aussi des clients tertiaires voir industriels et du service à l'énergie). Ces consommations ont été historiquement (années 2018, 2019, 2020) affectées au secteur d'activité « résidentiel », en raison du nombre important de clients résidentiels estimés pour ce code NAF. Afin de pouvoir mieux suivre ce type d'utilisation, le ministère a demandé d'affecter désormais la consommation correspondante à ce code NAF au secteur d'activité « industrie ». Une conséquence de cette évolution sera visible dans la comparaison entre consommation de l'année 2020 et 2021 : transfert d'une partie de la consommation affectée en 2020 au secteur résidentiel vers le secteur industriel.

GRDF a décidé de mettre à jour les données mises à disposition des collectivités (via le portail collectivité, les équipes en région ou l'opendata) avec une méthodologie de calcul uniforme pour plus de cohérence de l'historique de consommation. Cette mise à jour de l'historique des données de consommation n'a pas été élargie aux données de consommations qu'on retrouve dans les Comptes-rendus d'activités de Concession gaz (CRAC), compte tenu des différentes finalités des canaux de mise à disposition de données de consommation mais aussi du moindre impact des évolutions citées sur la répartition par tarifs des données de consommation, centrale dans le CRAC.

Les faits marquants de 2022

Si le nombre de clients reste relativement stable (-529 clients soit -0,1%), l'année 2022 a été marquée par une baisse sensible des quantités acheminées (-1 484 GWh soit -15,9%

par rapport à 2021). 3 facteurs principaux :

- certains clients notamment industriels ont fait le choix de changer provisoirement ou définitivement d'énergie du fait du contexte géopolitique (guerre en Ukraine, augmentation des prix du gaz),
- les températures clémentes de l'année 2022,
- des actions en faveur de la sobriété énergétique.

Tarif	Nombre de clients par tarif		
	2020	2021	2022
T1	51 355	53 160	52 983
T2	310 795	310 849	310 527
T3	1 794	1 731	1 701
T4	74	72	71
TP	3	3	4
TOTAL	364 021	365 815	365 286

Tarif	Quantité acheminée par tarif (GWh)		
	2020	2021	2022
T1	192	221	173
T2	4 505	5 015	3 904
T3	1 371	1 433	1 210
T4	1 732	1 807	1 748
TP	585	871	829
TOTAL	8 385	9 347	7 863

Tarif	Recettes d'acheminement par tarif (k€)		
	2020	2021	2022
T1	7 730	8 982	7 832
T2	80 747	84 747	73 623
T3	9 093	10 222	8 977
T4	4 677	4 551	4 441
TP	553	749	848
TOTAL	102 799	109 250	95 721

Tranche de CAR	Nombre de clients par tranches de CAR	
	Moins de 20 MWh	Entre 20 MWh et 300 MWh
Moins de 20 MWh	333 351	
Entre 20 MWh et 300 MWh		30 641
Plus de 300 MWh		1 294

L'efficacité énergétique du réseau

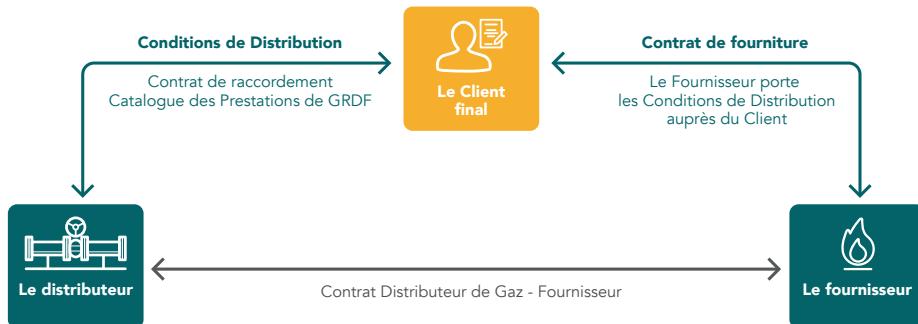
La sécurité du réseau et l'efficacité énergétique sont étroitement liées. Elles constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes. Les émissions de méthane sur les ouvrages concédés ont principalement pour origine les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers lors de réalisation de travaux à proximité d'un réseau de gaz.

GRDF suit l'évolution des émissions de méthane du réseau de distribution au niveau national. En 2022, celles-ci ont baissé de près de 5% par rapport à 2021, en ligne avec la trajectoire de réduction et les engagements de GRDF au niveau national et international

en matière de réduction de ces émissions. Ce résultat en progrès montre que le plan d'actions volontaires de GRDF et des pouvoirs publics produit ses effets, s'appuyant en particulier sur la conception des réseaux, la modernisation de la cartographie et la sensibilisation des entreprises de terrassement.

2.2 Les services et les prestations

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, liant le distributeur au client, qui permet de décrire la nature des prestations réalisables à la demande des clients. Ce catalogue des prestations est validé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et mis à jour tous les ans. Il est consultable sur le site grdf.fr.



Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise ainsi :

- Des prestations intégrées dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à la résiliation du contrat de fourniture...).
- Des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux...), identifiées dans le catalogue de prestations.

Le catalogue des prestations est disponible sur le site de GRDF à l'adresse www.grdf.fr/institutionnel/actualite/publications/catalogue-prestations.

Les principales évolutions du catalogue 2022 publié le 1^{er} juillet 2022 ont notamment porté sur :

- Mise en conformité de certaines prestations afin d'harmoniser la terminologie avec l'arrêté du 23 février 2018.
- Adapter les prestations relatives à la pression disponible « standard » et « non standard » afin de répondre au besoin des nouveaux consommateurs comme les stations de gaz naturel pour véhicules (GNV).
- Raccourcir le délai standard de réalisation de la prestation n°13 « Changement de fournisseur ».
- Pour l'évolution des tarifs des prestations annexes des GRD de gaz au 1^{er} juillet 2022 et en raison de la crise menant à des pénuries de matières premières, la CRE considère qu'il n'est pas pertinent, pour cet exercice, d'appliquer la formule d'indexation en vigueur. Par conséquent, la CRE la remplace, à titre exceptionnel pour l'année 2022 et pour l'ensemble des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les GRD de gaz, par une formule d'indexation basée sur la variation moyenne de l'indice mensuel des prix à la consommation.

- L'évolution de l'ensemble des tarifs au 1^{er} juillet est ainsi basée sur l'indice de +1,6%.

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession

	2020	2021	2022
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	38 757	40 857	40 333
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	22 680	24 770	27 825
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	1 649	2 144	1 805
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	36 710	39 301	23 859
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	1 265	1 962	2 066
Déplacement vain ou annulation tardive facturés	1 014	1 267	964
1ère mise en service	2 662	3 283	2 429

Zoom sur les coupures pour impayés

En 2022, on compte 1448 coupures lors des interventions pour impayés (contre 1695 en 2021 et 1281 en 2020)

Fin des Tarifs réglementés de vente (TRV)

Les Tarifs réglementés de vente (TRV) concernent environ 2,4 millions de clients particuliers (environ 22% des clients grand public) et de propriétaires uniques d'un immeuble à usage principal d'habitation consommant moins de 150 000 kWh.

Conformément à la Loi énergie-climat du 8 novembre 2019, la fin des TRV est :

- Fixée le 30 juin 2023 pour les particuliers et les copropriétés (seuil de consommation inférieur à 150 MWh),
- Effective depuis le 1^{er} décembre 2020 pour les petits professionnels, et effective depuis plusieurs années pour les plus gros clients professionnels.

La suppression de ces tarifs vise à mettre le droit français en conformité avec le droit européen, à la suite d'une décision du Conseil d'Etat de 2017. Cette réforme s'inscrit dans le prolongement de l'ouverture du marché du gaz à de nouveaux fournisseurs.

Fin des TRV, quelles conséquences ?

Les clients concernés par ces TRV recevront, entre janvier et juin 2023, un courrier réglementaire les informant de la fin de ces tarifs, ainsi que de la nécessité de souscrire un contrat en offre de marché avec le fournisseur de leur choix.

Il n'y aura pas de coupure de gaz : l'alimentation sera maintenue même si l'échéance du 1^{er} juillet 2023 est passée. Les clients n'ayant pas changé d'offre à la date d'échéance du 1^{er} juillet 2023 se verront orientés automatiquement sur l'offre de bascule de leur fournisseur historique, qu'ils n'auront pas choisie. Cette offre ne sera pas forcément la plus compétitive et il est conseillé d'anticiper pour comparer les offres proposées.

Le bouclier tarifaire après la fin des TRV de gaz naturel

Les clients au TRV gaz bénéficient du bouclier tarifaire mis en place temporairement par le gouvernement depuis le 1er novembre 2021, et visant à protéger les consommateurs face à une hausse trop importante des tarifs de gaz et d'électricité.

La loi de finances pour 2023 prévoit une prolongation du bouclier tarifaire sur le second semestre 2023, conformément à l'engagement pris par les pouvoirs publics, et ce malgré la suppression des Tarifs Réglementés de Vente de gaz naturel au 30 juin 2023.

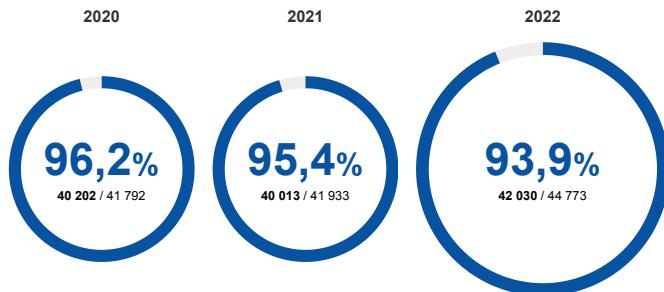
A partir du 1er juillet 2023, le maintien du bouclier tarifaire sera adossé à la création d'une référence de prix du gaz représentative des coûts d'approvisionnement des fournisseurs, qui servira à calculer la compensation que l'Etat leur versera.

Pour 2023, les hausses de prix moyennes seront limitées à +15% par rapport au prix des TRV de gaz naturel bloqué au 31 octobre 2021.

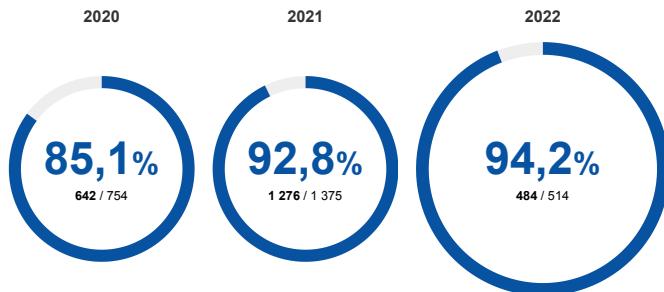
Le médiateur national de l'énergie apporte conseil aux clients pour leur contrat de gaz.
Pour en savoir plus : <https://comparateur-offres.energie-info.fr/>



Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs



Taux de raccordement dans les délais catalogue



2.3 L'activité de comptage

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est séparé entre les plus gros consommateurs (environ 100 000 relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (11 millions environ).

Sur ce dernier périmètre, pour les cas où le compteur n'est pas encore communicant, le déploiement étant en cours, le relevé est organisé sur un rythme semestriel et réalisé par des entreprises prestataires de GRDF.

La qualité du relevé des comptages

Les indicateurs de mesure tiennent compte de l'arrivée des compteurs communicants, qui viennent améliorer le relevé du comptage, en particulier pour certains compteurs inaccessibles car situés dans le logement des clients.

Le « taux de relevés sur index réels télérelevés » est de 98,8% sur votre concession. Il correspond à la consolidation du télérelevé des nouveaux compteurs communicants.

Le « taux de relevés corrigés » est de 1,7% sur votre concession. Il correspond au nombre d'index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés. Les corrections de relevés interviennent suite à des contrôles des consommations relevés à pied, à des corrections sur des index estimés ou à des contestations d'index issus des réclamations clients ou des demandes fournisseurs.

Le « taux de compteurs avec index lu au moins une fois dans l'année » est de 99,6% sur votre concession. Il correspond au nombre de compteurs dont l'index a pu être lu sur le nombre total de compteurs. Il concerne tous les compteurs actifs, qu'ils soient communicants ou non communicants.

Ces indicateurs sont conçus pour rendre compte de la qualité du service de relevé, en cohérence avec le déploiement des compteurs communicants, qui constitueront l'essentiel du parc de compteurs d'ici 2023.

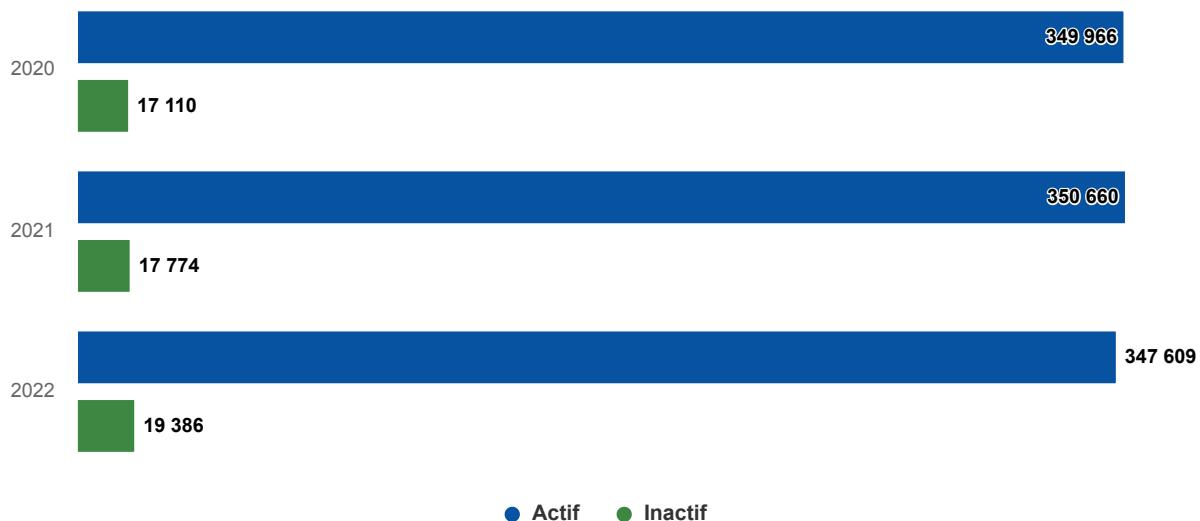
L'accessibilité des compteurs non communicants lors du relevé

Plus de la moitié du parc de compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client pour le relevé. Dans le cas d'un compteur inaccessible, un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index. Une annonce du passage du releveur est alors faite au préalable. Le client aura la possibilité, s'il ne peut pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un autorelevé qu'il pourra transmettre à GRDF.

Depuis 2020, afin d'accompagner le client tout au long de son parcours du relevé, GRDF a mis en place un service consistant en l'envoi de SMS aux clients qui n'auraient pu être présents, leur permettant d'envoyer leur index en autorelevé.

L'organisation du relevé des compteurs évolue avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduisent, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amènent des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité du comptage.

Évolution des compteurs domestiques actifs et inactifs

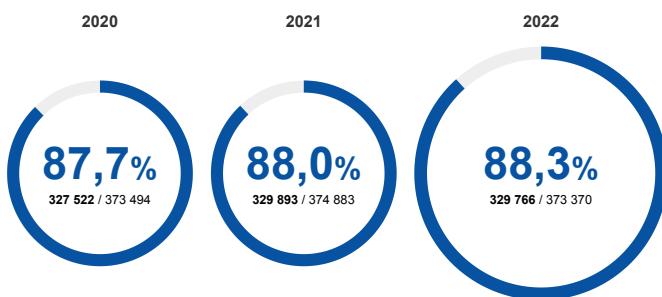


En 2022, sur votre concession le nombre de compteurs domestiques est de 366 995. En 2021, ce nombre était de 368 434 et de 367 076 en 2020.

Évolution des compteurs industriels actifs et inactifs



Taux d'accessibilité des compteurs domestiques et industriels



Le compteur communicant gaz au service de la transition écologique des territoires

Le déploiement des compteurs communicants gaz a pour objectif majeur de permettre aux clients de bénéficier d'une meilleure connaissance de leurs consommations de gaz. Grâce au compteur communicant, les clients peuvent visualiser sur un espace personnalisé et sécurisé leur consommation quotidienne, la comprendre et ainsi entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie. La réussite du projet, débuté à grande échelle en 2017 et qui se termine en 2023, passe également par la mobilisation des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Depuis le début du déploiement sur votre concession, 366 152 compteurs ou modules communicants ont été installés dont 21 038 en 2022. De plus, 325 concentrateurs ont été installés depuis le début du déploiement dont 9 en 2022.

Avancement du déploiement du compteur communiquant dans le Pas-de-Calais

Le taux de compteurs déployés est de 97,4% à fin 2022. Dans 360 communes, le déploiement intensif est achevé. Pour 25 communes, il est encore en cours.

263 communes sont concernées par la pose d'au moins un concentrateur.

Le projet doit s'achever en avril 2023.

2.4 L'écoute client

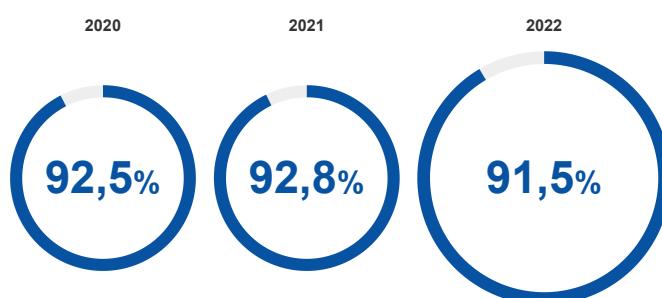
Le Service Client GRDF

Le Service Client GRDF traite l'ensemble des demandes (hors Urgence Sécurité Gaz) concernant le raccordement, le conseil en matière de solutions gaz naturel et l'ensemble des prestations réalisées par GRDF. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs d'énergie. Vous pouvez contacter nos conseillers sur notre site internet grdf.fr (rubrique Aide & contacts) ou par téléphone au 09 69.36.35.34 du lundi au vendredi de 8h à 17h (appel non surtaxé) avec un service dédié pour l'accueil des clients professionnels et des collectivités locales (en choisissant 3 lors de l'appel).



71 207
APPELS TOUS MOTIFS CONFONDUS SUR VOTRE RÉGION GRDF

Taux d'accessibilité du Service Client GRDF sur votre région GRDF



Satisfaction des collectivités locales

Comme chaque année, GRDF sollicite les collectivités locales pour mesurer leur niveau de satisfaction. Cette année 1 812 élus et fonctionnaires territoriaux ont répondu à cette enquête, soit autant que les deux années précédentes. Avec 97% (98% en 2021) de collectivités se déclarant satisfaites de la relation concessionnaire, la qualité s'est maintenue par rapport à 2021.

95% des collectivités réaffirment leur satisfaction à GRDF

Dans le détail, on observe notamment que 97% (95% en 2021) des collectivités se déclarent confiantes dans la qualité des données fournies, et 96% (94% en 2021) considèrent que le CRAC permet d'avoir une vision précise de l'activité de GRDF sur leur concession. Les attentes des élus et des fonctionnaires territoriaux vis-à-vis de GRDF restent fortes sur la coordination des programmes travaux ainsi que leur suivi. GRDF s'engage à poursuivre ses efforts pour toujours

mieux répondre aux attentes des collectivités locales et apporter au cœur des territoires une énergie sûre et de plus en plus renouvelable.

Satisfaction des clients particuliers et professionnels

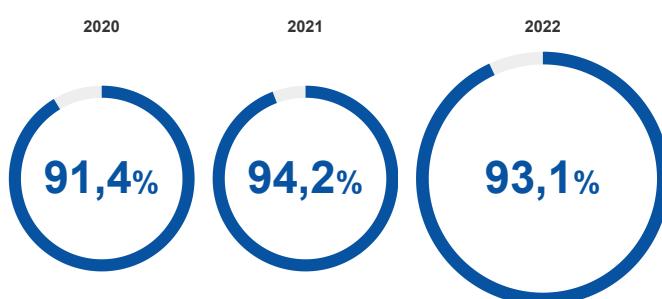
Un dispositif dématérialisé d'enquêtes de satisfaction est actif depuis 2015. Il permet, via des questionnaires en ligne, la mesure « à chaud » de la satisfaction des clients sur les différentes prestations de GRDF.



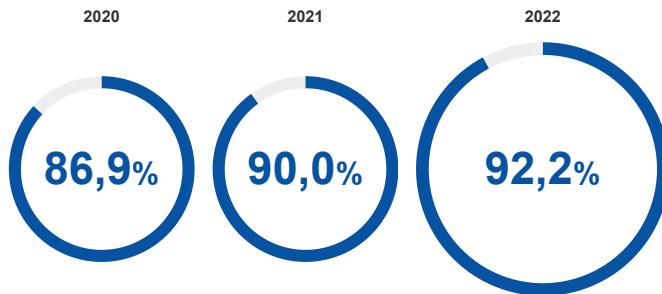
Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF

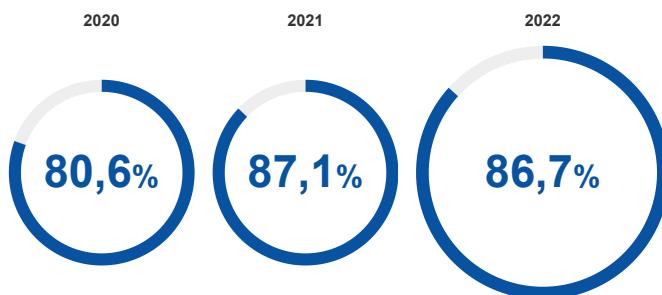
Taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement (avec ou sans extension) - hors collectif sur votre région GRDF



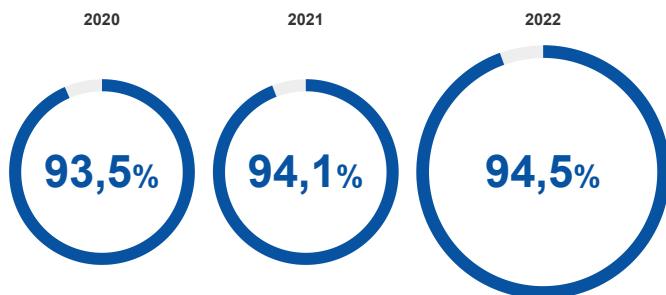
Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention sur votre région GRDF



Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur sur votre région GRDF



Taux de satisfaction des particuliers et professionnels pour l'accueil dépannage gaz / exploitation maintenance sur votre région GRDF

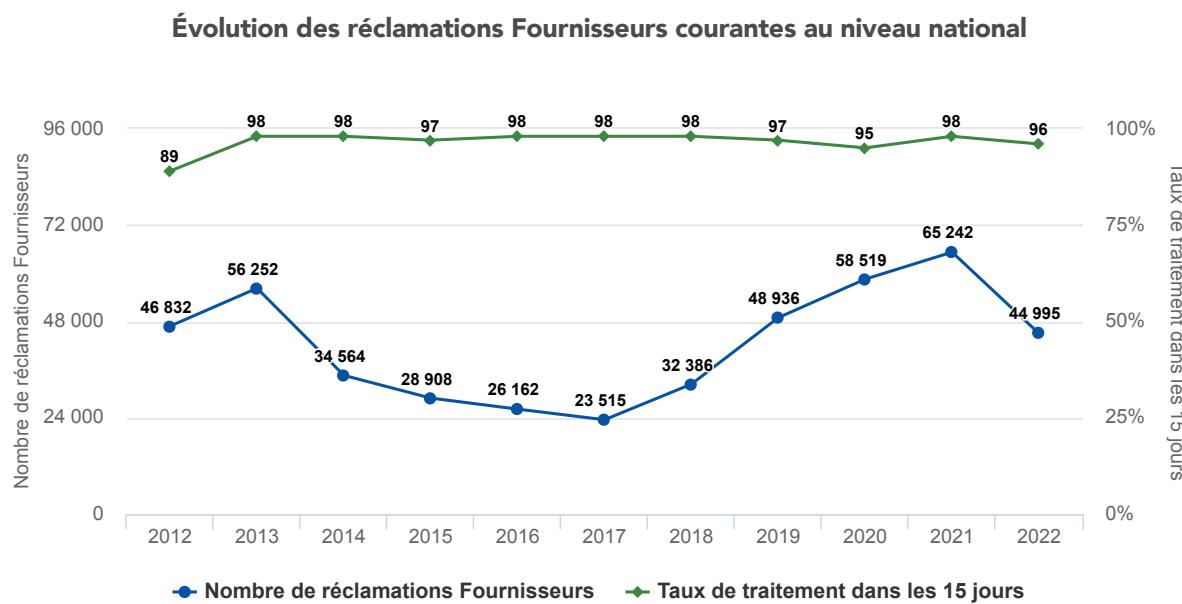


La gestion des réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients

Après la baisse continue du nombre de réclamations émises par les fournisseurs d'énergie pour le compte des clients depuis l'ouverture des marchés, les années 2018-2021 ont été marquées par une augmentation des réclamations principalement liée à des anomalies de publications de données de consommation, ceci en lien avec le déploiement généralisé des compteurs communicants gaz et, de façon plus globale, avec les évolutions des systèmes d'information associés à la mise à disposition des données de consommation aux fournisseurs.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



En 2022 sur votre région GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes dans les 15 jours atteint 93,6%.

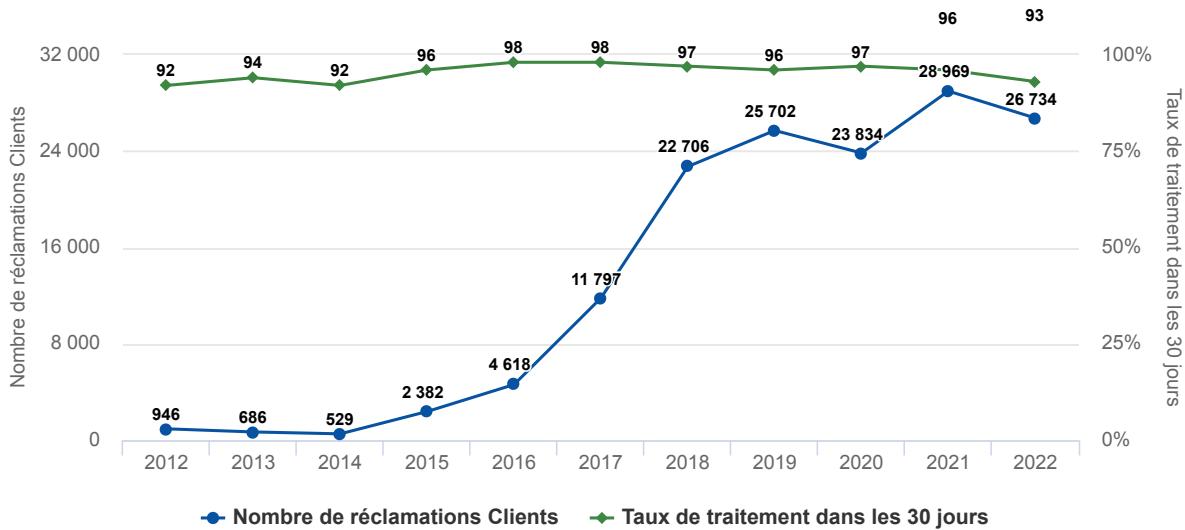
La gestion des réclamations directement émises par les clients

Le volume des réclamations émises directement par les clients se stabilise après la forte augmentation observée ces dernières années, cette évolution de la volumétrie des réclamations était la résultante de deux phénomènes :

- Une tendance générale et progressive depuis 2014 pour trois raisons :
 - GRDF est mieux connu des clients et ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie,
 - GRDF a fait évoluer son Service Client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site grdf.fr, où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamations,
 - GRDF a mieux qualifié les réclamations dans les outils de collecte, permettant d'en fiabiliser le dénombrement (des actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs sont d'ailleurs réalisées en continu depuis 2020).
- GRDF a intensifié depuis 2018 le déploiement des compteurs communicants entraînant des retours clients comme évoqué ci-dessus.

On constate une légère dégradation du délai de traitement de ces réclamations en 2022 avec près de 92% de réponses apportées dans les 30 jours contre 96% en 2021.

Évolution des réclamations Clients courantes au niveau national

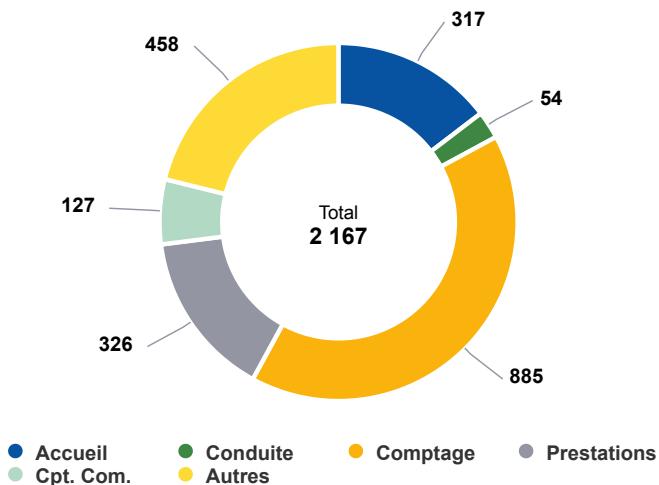


Les réclamations sur votre concession

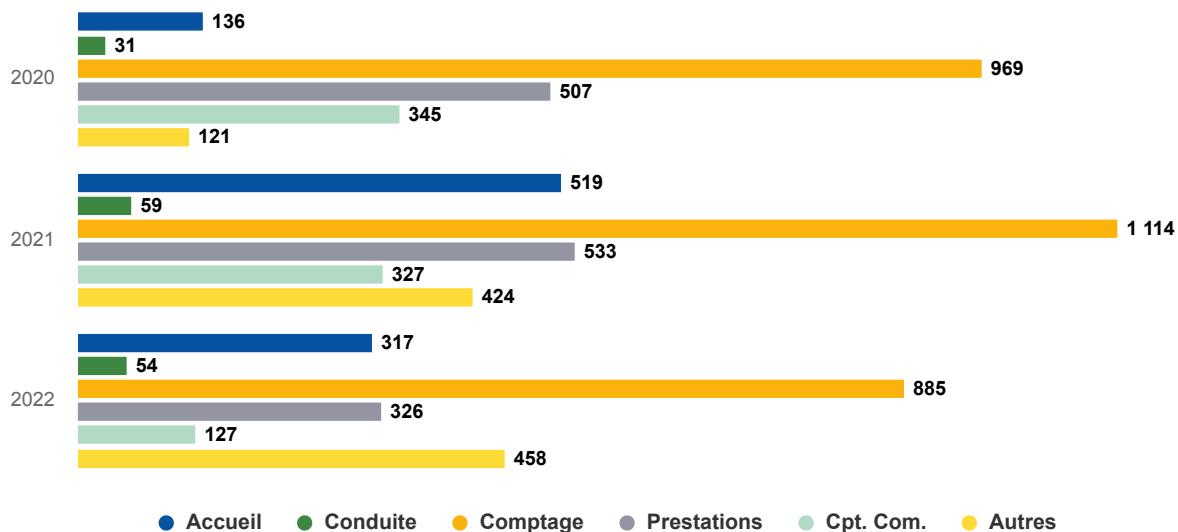
Les réclamations émises par les clients se répartissent en plusieurs catégories :

- « Accueil » : accueil acheminement, livraison / gestion des demandes,
- « Conduite » : conduite et surveillance du réseau,
- « Comptage » : données de comptage (hors pose de compteur communicant),
- « Prestations » : gestion et réalisation des prestations,
- « Cpt. Com. » : opérations de pose des compteurs communicants,
- « Autres ».

Répartition des motifs de réclamations en 2022



Evolution du nombre de réclamations par motif



En 2022 sur votre concession, le nombre total de réclamations est de 2 167. Ce nombre total était de 2 976 en 2021, et de 2 109 en 2020.

En 2022 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 93,5%.

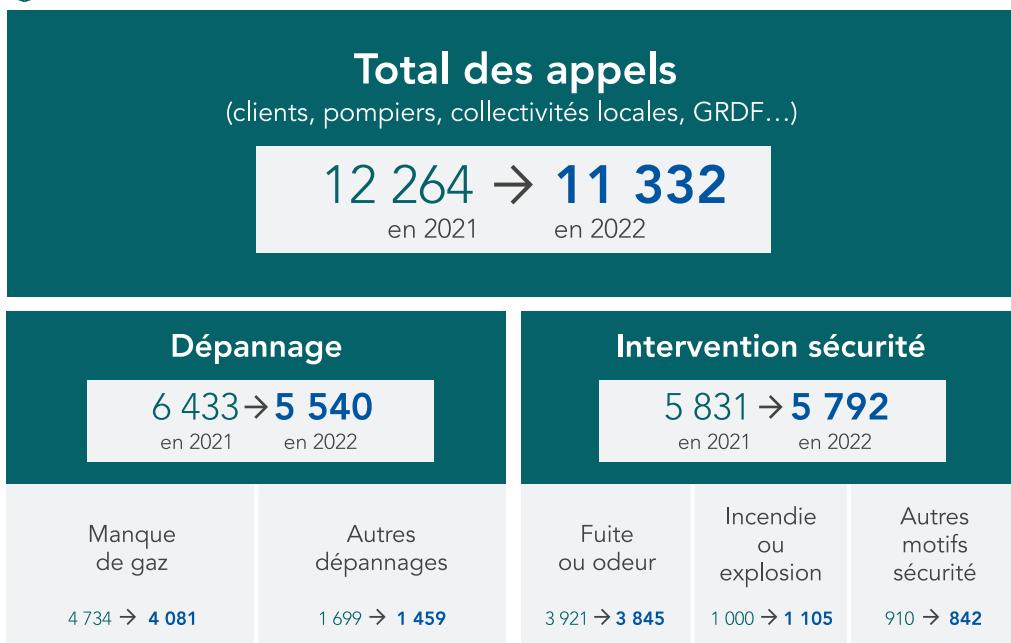
2.5 La chaîne d'intervention

Les appels sur votre concession

Les appels reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuites ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité.

Sur votre département, le taux d'intervention avec une arrivée sur les lieux de l'incident en moins de 60 minutes est de 98,3%.

Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de votre concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Nombre total d'incidents

5 539 → 5 192

en 2021 en 2022

Incidents, par nature

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite	Fuite de gaz sans incendie ni explosion	Incendie et/ou explosion	Autres natures
1 526 → 1 352	2 626 → 2 324	504 → 564	883 → 952

Incidents, par siège du défaut

Installations intérieures desservies par GRDF	Ouvrages exploités par GRDF	Autres sièges
1 212 → 1 103	3 758 → 3 456	569 → 633

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par type d'ouvrage

Réseau	Branchement individuel ou collectif
79 → 88	3 097 → 2 818

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par cause de l'incident

Dommages	Défaut de mise en oeuvre
389 → 372	481 → 558

Autres ouvrages
exploités par GRDF

304 → 286

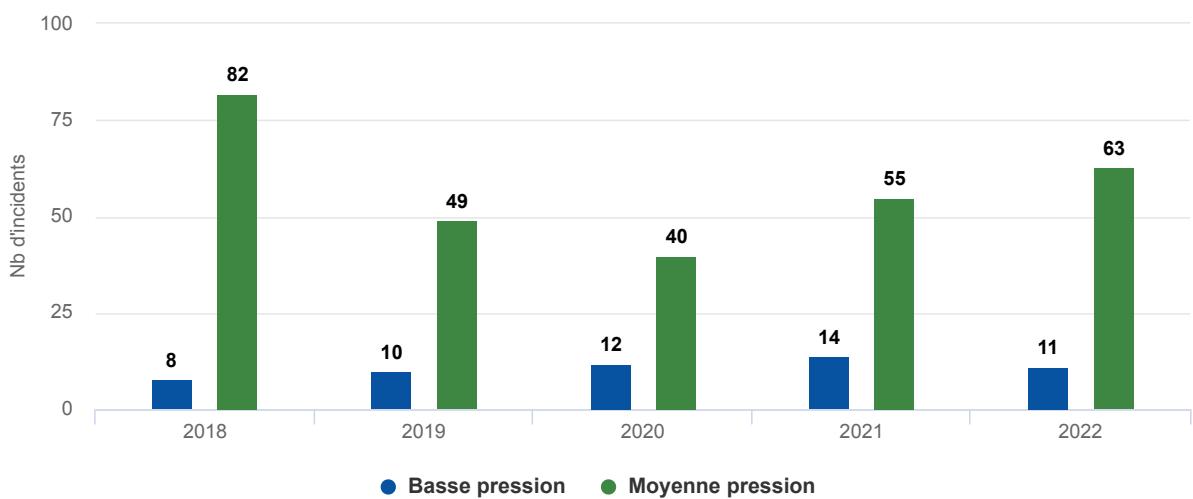
Environnement

Matériel

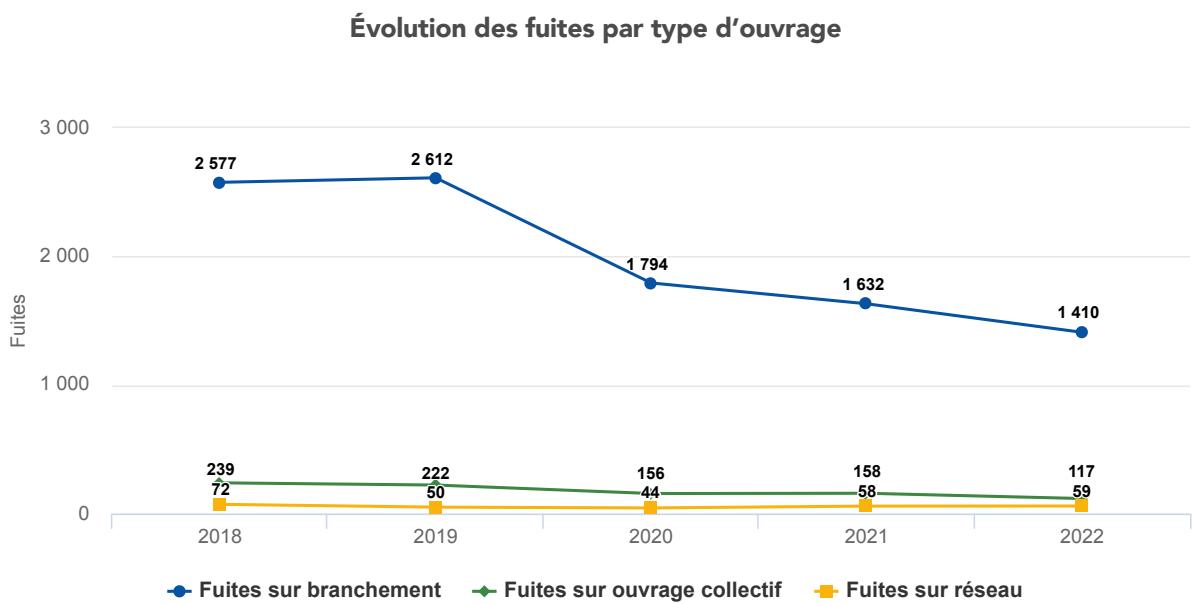
Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

8 083 → **6 718**

Répartition des incidents sur le réseau par pression



Certains incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. En 2022, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :



La baisse des incidents sur les ouvrages exploités par GRDF s'explique par 3 facteurs principaux :

- Le déploiement de Gazpar qui touche à sa fin,
- Le projet «Changement de gaz» qui a permis une modernisation de nos ouvrages notamment des régulateurs,
- la baisse des déclarations DT/DICT et donc des travaux à proximité des réseaux.

Les incidents significatifs sur les ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

Sur la concession historique de la FDE62, 4 incidents significatifs ont eu lieu en 2022 :

- Le 25 janvier 2022 à Berck (35 rue du Grand Hôtel), endommagement avec une raboteuse d'une tige à gaz en Acier de diamètre 34mm sur un réseau MPB, cartographié en position incertaine. A noter que l'Entreprise intervenante n'avait pas le récépissé de DICT ni les plans sur le chantier. Mise en sécurité par fermeture des robinets de réseau. 727 clients coupés
- Le 25 février 2022 à Saint-Léonard (42 rue Beaucerf), Fuite fermée sur une canalisation de branchement suite dommage causé par une Entreprise tiers à une profondeur de 0,7 m. Absence de marquage-piquetage et endommagement avec une foreuse verticale dans le fuseau d'incertitude. 597 clients coupés dans le cadre de la mise en sécurité
- Le 11 avril 2022 à Sainte-Catherine (95 Résidence Chantilly), Fuite sur réseau suite dommage causé par un tiers avec une fusée dans le fuseau d'incertitude du réseau cartographié et avec un affleurant visible (coffret du branchement). Réseau endommagé à une profondeur de 80 cm. 691 clients coupés dans le cadre de la mise en sécurité
- Le 8 décembre 2022 à Béthune (rue Copernic), Appel en cascade de clients pour manque de gaz vers l'USG, sur la commune de Béthune (62). Réalisation d'un chantier ingénierie GRDF en simultané concernant un renouvellement de réseau gaz. Lors de la phase d'obturation de réseau en 2 points, il s'avère que nous avons perdu le réseau en aval de cette obturation. Une erreur cartographique sur le raccordement d'un té est à l'origine de cette perte de réseau. Perte de réseau avec coupure de 921 clients dont 73 clients alimentés en basse pression

Le numéro d'Urgence sécurité gaz

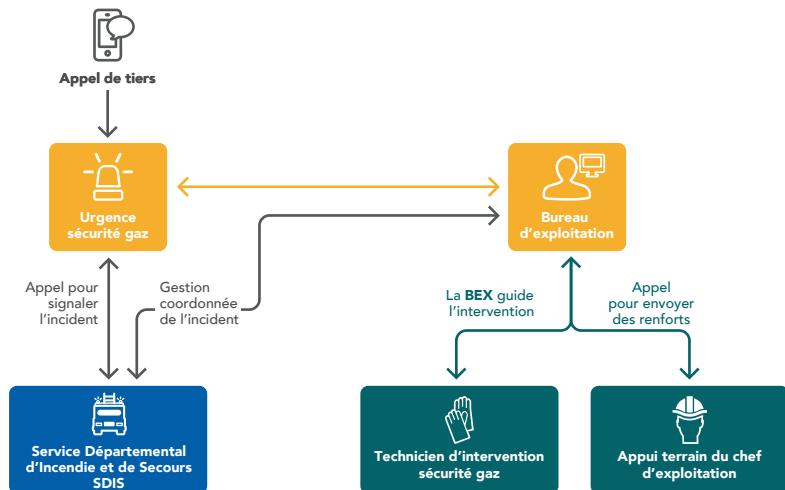
Le numéro d'Urgence sécurité gaz est gratuit et accessible 24h/24, 7 jours sur 7



La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz Renforcée se distingue des procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz, notamment grâce à une coordination renforcée entre

Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente moins de 2% des interventions de sécurité.



En 2022 sur votre concession, 72 Procédures Gaz Renforcées ont été réalisées sur un total de 5 792 interventions de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du « délai d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite traitée en Procédure Gaz Renforcée sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, et la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur votre département, le « délai d'interruption du flux gazeux » est de 59 minutes.

Plan Origaz : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé « Plan Origaz », permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz.

Le chef d'exploitation du bureau d'exploitation (BEX) assure la conduite du réseau sur un territoire donné, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

Mise en œuvre du Plan de Sécurité et d'Intervention (PSI) en 2022 sur la région Hauts-de-France

- **17/01/2022, PSI (cas réel) à Wattrelos (59)** : Fuite fermée avec vibrations

rue Pierre Catteau à Wattrelos (59) avec accumulation de gaz dans les égouts, affleurants et bâtiment à proximité. 3500 clients impactés dont 1500 clients alimentés en basse pression,

- **25/01/2022, PSI (cas réel) à Somain (59)** : Accrochage à la pelle mécanique d'un branchement non représenté en cartographie avec affleurant visible à Somain (59). Mise en sécurité par fermeture de 4 robinets réseau. 970 clients impactés évoluant ensuite à 3970 clients compte tenu de la sous-alimentation,
- **26/03/2022, PSI (cas réel) à Coudun (60)** : Injection de gaz non-conforme (PCS bas) depuis le poste de biométhane de Coudun (60). Isolement de la zone impactée, 2922 clients coupés dont 43 gros consommateurs,
- **16/05/2022, PSI (cas réel) à Soissons (02)** : Canalisation de réseau en acier endommagée à la pelle mécanique, à une profondeur de 45 cm (présence de plaques de protection mécanique) à Soissons (02). Récépissé de DICT non présent sur le terrain et absence de marquage-piquetage des ouvrages gaz. Interruption d'alimentation en gaz de 2374 clients et de 35 gros consommateurs,
- **08/12/2022, PSI (cas réel) à Béthune (62)** : Appel en cascade de clients pour manque de gaz entre 12h et 12h30 vers l'USG sur la commune de Béthune (62). Réalisation d'un chantier ingénierie GRDF en simultané concernant un renouvellement de réseau gaz. Lors de la phase d'obturation de réseau en 2 points, perte du réseau en aval de cette obturation liée à une erreur cartographique sur le raccordement d'un té. Coupe de 921 clients dont 73 clients alimentés en basse pression.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site infocoupure.grdf.fr.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

2.6 La sécurité du réseau

Le schéma de vannage

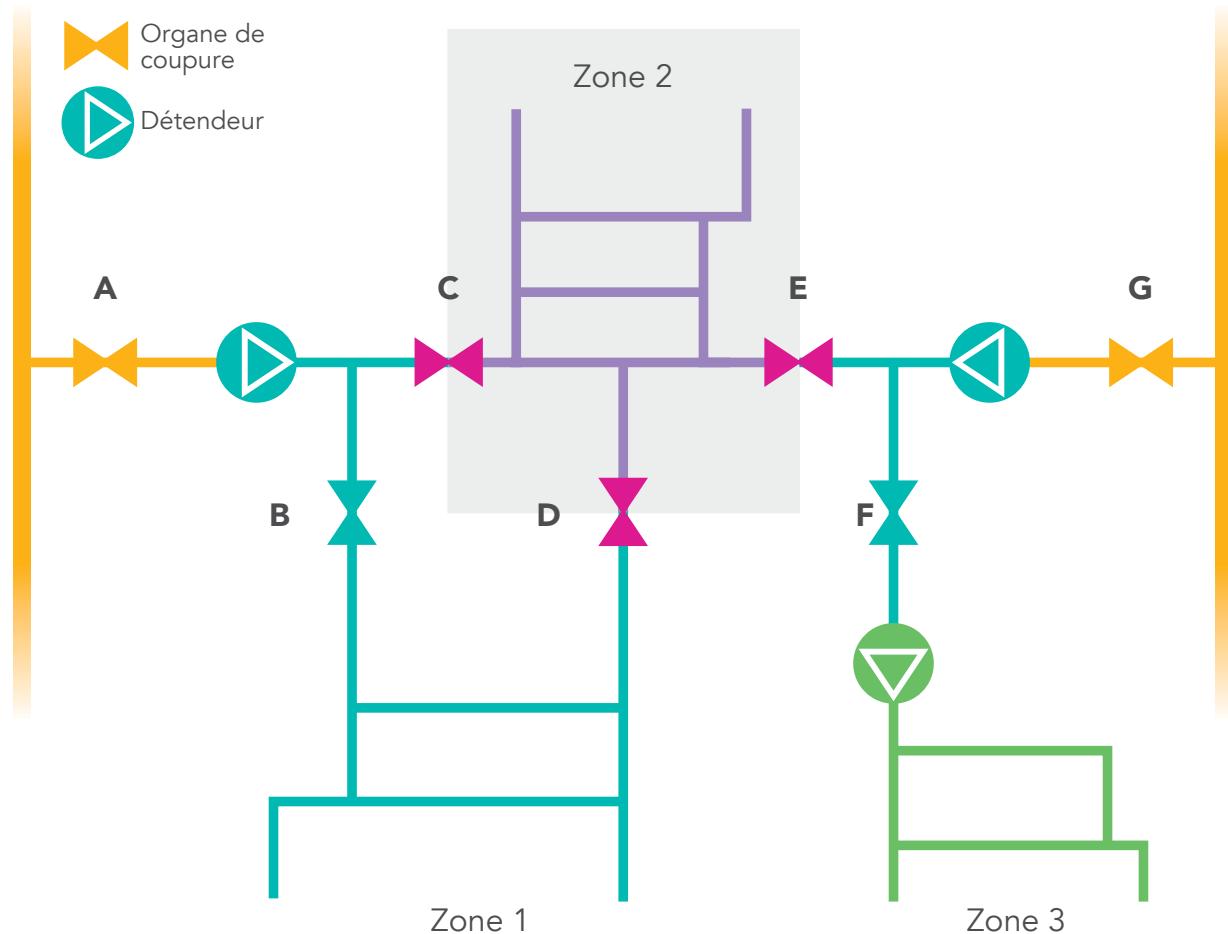
Le schéma de vannage définit le nombre et le positionnement des organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau. Il permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Environ 110 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

Les postes de détente réseau les plus importants et les postes d'injection de biométhane sont équipés de dispositifs de télésurveillance permettant d'identifier les éventuels dysfonctionnements en temps réel.

L'organisation du réseau est progressivement réalisée selon les principes représentés dans le schéma ci-dessus :

- Des artères principales, en acier ou en polyéthylène, relient les postes de desserte transport/distribution (entre les points A et G). Ces artères sont maillées et séparables par des robinets (C et E) qui permettent d'isoler un tronçon, en cas de besoin, en limitant l'impact d'une coupure pour les clients, ainsi que le temps de décompression : c'est le schéma de vannage. Depuis quelques années, des postes d'injection biométhane sont raccordés sur ces artères principales afin d'alimenter le réseau en gaz vert.
- Des réseaux tertiaires (antenne B, D et F) en MPB sont raccordés au réseau secondaire desservant l'ensemble des clients des zones 1 et 3. Chaque antenne tertiaire est isolable en cas de besoin par la fermeture d'un robinet (F).
- Des réseaux BP (zone 3) en îlot ou maillés sont alimentés par un ou plusieurs postes de détente MPB/BP ; ils sont raccordés sur le réseau secondaire ou tertiaire MPB.

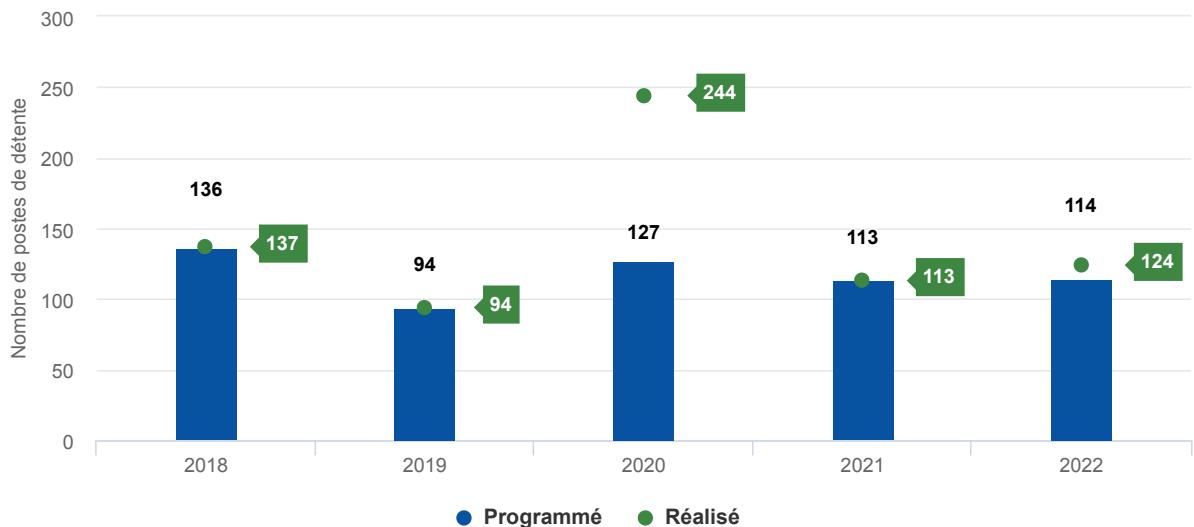
Au fur et à mesure des renouvellements et/ou modifications de réseau, la structuration du réseau se poursuit selon ces principes, intégrant également l'impact du développement des gaz verts et de l'implantation de stations GNV.



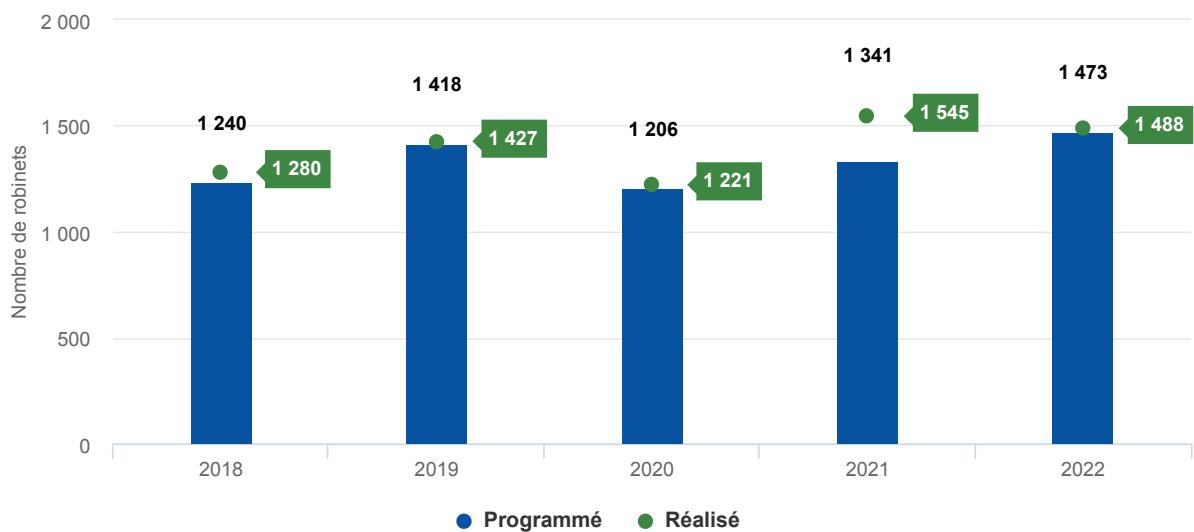
La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 gammes de maintenance sont appliquées.

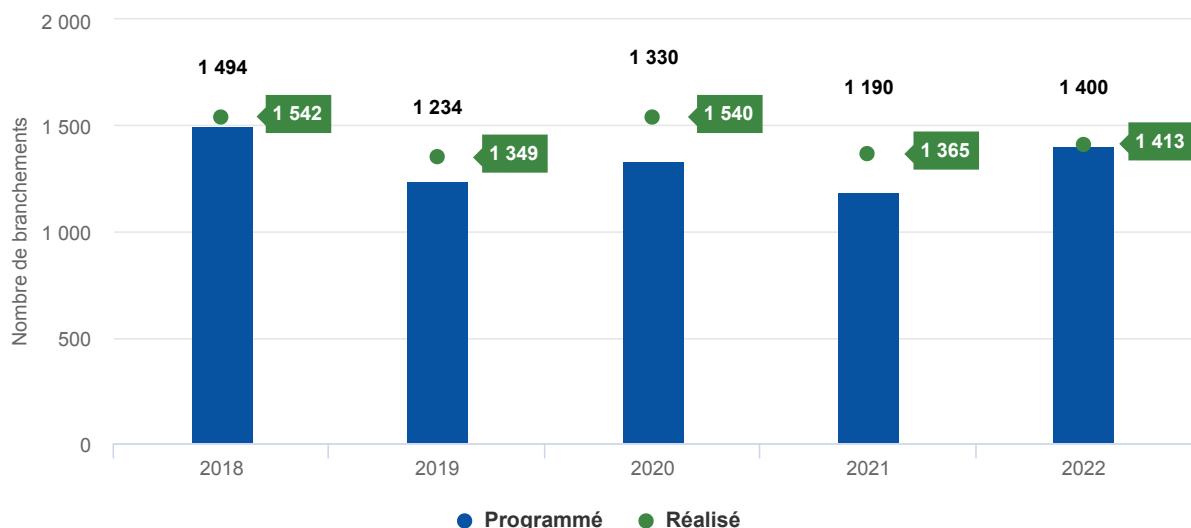
Visites de maintenance des postes de détente réseau



Visites de maintenance des robinets de réseau



Visites de maintenance des branchements collectifs

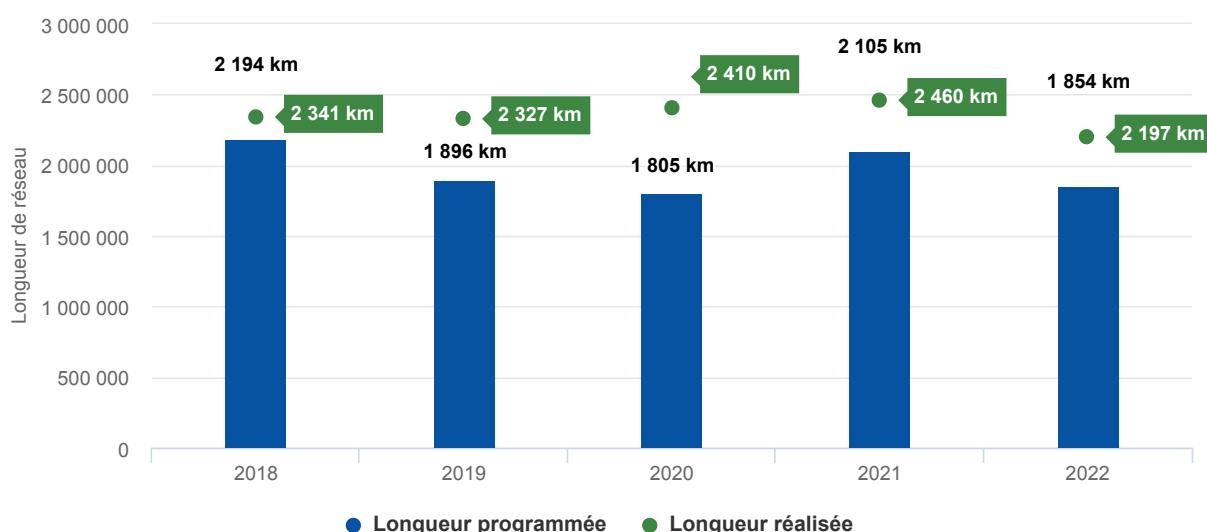


La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention via l'Urgence Sécurité Gaz.

La périodicité de surveillance dépend des caractéristiques du réseau (nature, pression).

Longueur de réseau surveillé programmé et réalisé



En 2022, le linéaire surveillé à pied est de 156 km. En 2021 et 2020, il était de 162 km.

Dépenses interventions incidents et maintenance

Dépenses d'interventions incidents et de maintenance (€)

		2020	2021	2022
Interventions Incidents		1 334 573	1 242 594	1 450 146
Maintenance corrective programmée	Réseau	379 657	368 293	314 828
	Branchements	560 491	628 943	693 244
Maintenance préventive	Réseau	453 130	498 397	533 498
	Branchements	505 164	409 289	511 343
TOTAL		3 233 015	3 147 516	3 503 058

La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placées sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur cette partie des installations.

En complément de la réglementation existante, GRDF mène une politique de prévention fondée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition aux particuliers d'un « Diagnostic Clients Sédentaires », pour les clients qui occupent leur logement depuis plus de 12 ans et dont la chaudière a également plus de 12 ans,
- la proposition aux particuliers d'un « Diagnostic Sécurité Gaz » sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois, dont le coût est pris en charge par GRDF.

En 2022, sur votre concession :

- 1 781 diagnostics ont été réalisés suite à l'accord du client,
- 22 situations de danger - grave et immédiat - ont été mises en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.



Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ est une opération spécifique visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les écogestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GRDF procède, conformément à la réglementation en vigueur, à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Dépose et pose des compteurs

Type de compteur	Périodicité	2020	2021	2022
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	20 719	17 105	6 915
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	293	316	184
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	347	395	314

Le règlementation anti-endommagement et son évolution

Le cadre réglementaire dit anti-endommagement est applicable depuis plus de 10 ans désormais. Il concerne tous les intervenants des chantiers, de la conception à la réalisation. Il permet à chaque acteur, responsables de projets et entreprises de travaux, avec la contribution des exploitants de réseaux, de renforcer la sécurité des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

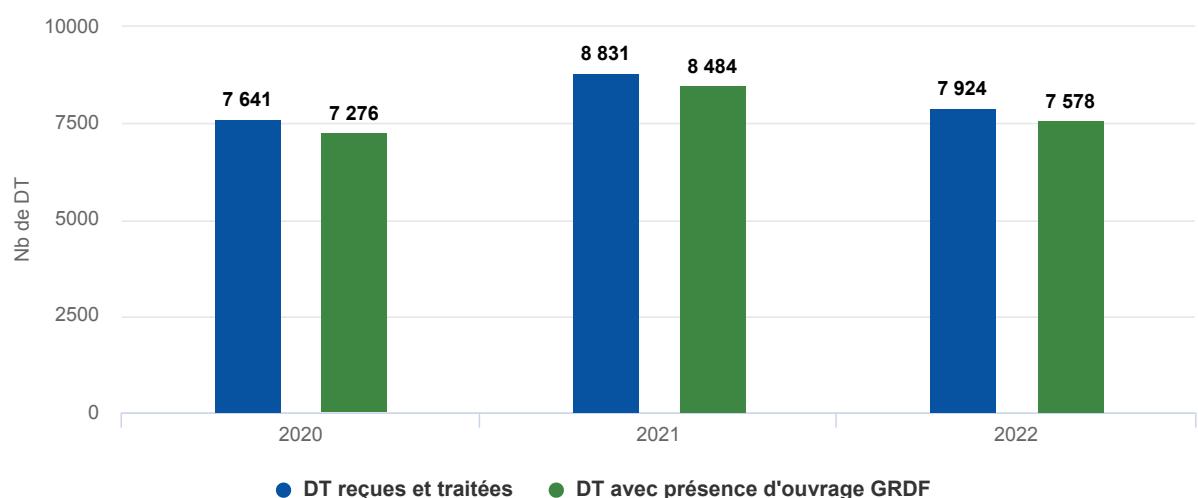
GRDF traite dans les délais réglementaires l'ensemble des déclarations de travaux reçues pour permettre des travaux en toute sécurité.

Ces déclarations peuvent être des DT (Déclarations de projet de Travaux) réalisées par les responsables de projet, des DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) ou des Déclarations conjointes DT-DICT adressées par les exécutants de travaux.

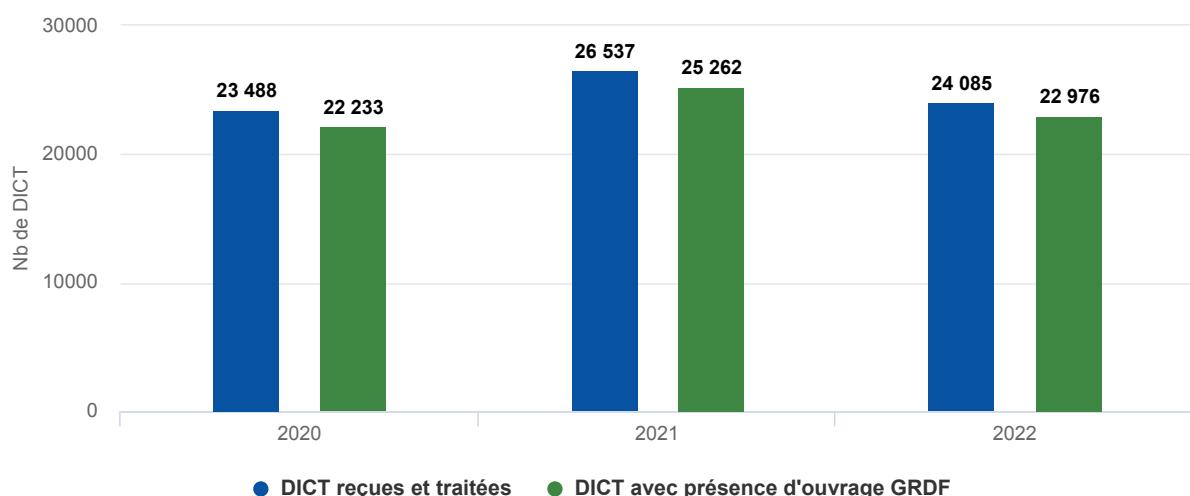


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Évolution des Déclarations de Travaux



Évolution des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux



Les dommages aux ouvrages

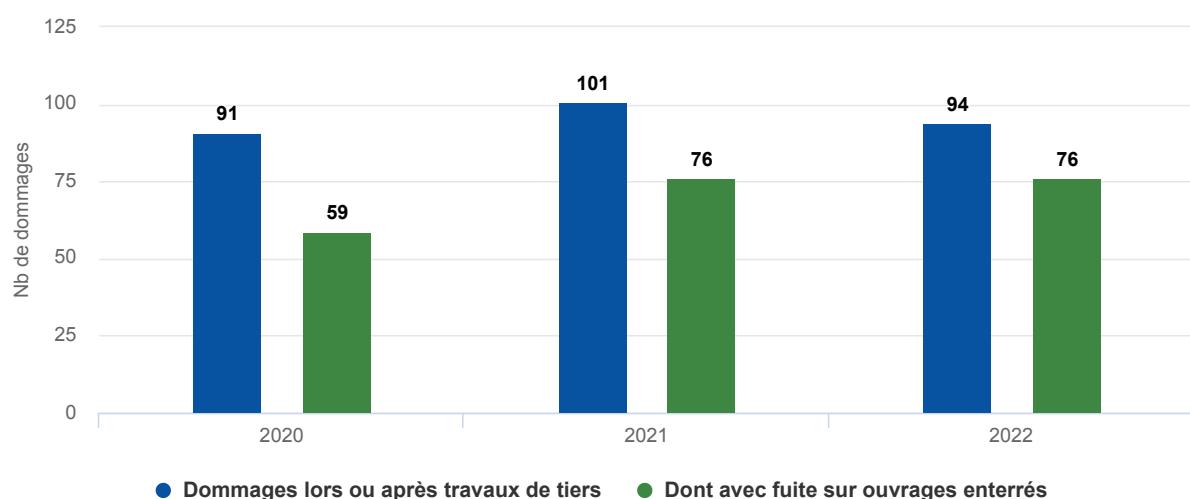
Quand un ouvrage de distribution de gaz est endommagé, les impacts sont multiples : sécurité des intervenants et potentiellement des tiers, aléas, retards et surcoûts pour le chantier, coupures d'alimentation en gaz des clients et nuisances environnementales.

Poursuivre la réduction des endommagements est une ambition qui doit être partagée par chaque intervenant.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Evolution du nombre de dommages aux ouvrages



Dommages	2020	2021	2022
Nb de DO avec fuite sur ouvrages enterrés	59	76	76
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	22 233	25 262	22 976
Taux	0,27%	0,30%	0,33%

Le taux correspond au nombre de «Dommages lors ou après travaux de tiers avec fuite sur ouvrages enterrés» sur le nombre de «DICT avec présence d'ouvrage GRDF»

Dommages aux ouvrages : mesure de dissuasion et de prévention dans le Pas-de-Calais

Depuis novembre 2020, une nouvelle procédure a été mise en oeuvre. Son objectif est de tracer les écarts constatés, rappeler la réglementation et le décret «Anti-endommagement» et proposer des actions d'accompagnement et de sensibilisation.

44 dommages (vs. 54 en 2021) ont donné lieu à la rédaction d'une déclaration de sinistre notable (DSN) auprès de la DREAL HDF.

La DSN est rédigée dans les cas suivants :

- Pas de DICT pour le chantier,
- Absence de plans sur le terrain,
- Absence de marquage-piquetage des ouvrages gaz,
- Terrassement à la pelle mécanique dans le fuseau d'incertitude des ouvrages gaz.

De plus, GRDF rédige systématiquement un courrier envoyé à l'entreprise, ainsi qu'à la maîtrise d'oeuvre du projet.

D'autres actions notables sont mises en oeuvre :

- Facturation du dommage auprès de notre Agence Contentieux,
- Amélioration de la cartographie en continu via l'envoi d'un plan suite aux réparations effectuées (ouvrage identifié et visible),
- Visite post-incident dans les 48 à 72h qui suivent le dommage,
- Organisation d'un forum sécurité en lien avec la Communauté d'Agglomération de Boulogne-sur-Mer et réunissant des Maîtres d'Ouvrages, Entreprises TP et Maîtres d'Œuvre locaux le 10 mai 2022,
- Accompagnement des Entreprises TP sur le périmètre du Pas-de-Calais (ex : RAMERY, EIFFAGE, NGE, Balestra) : 10 journées de sensibilisation en 2022, 350 salariés sensibilisés,
- Réalisation de visites de chantiers tiers : 800 visites en 2022, il s'agit du 5ème département le plus visité sur le plan National.



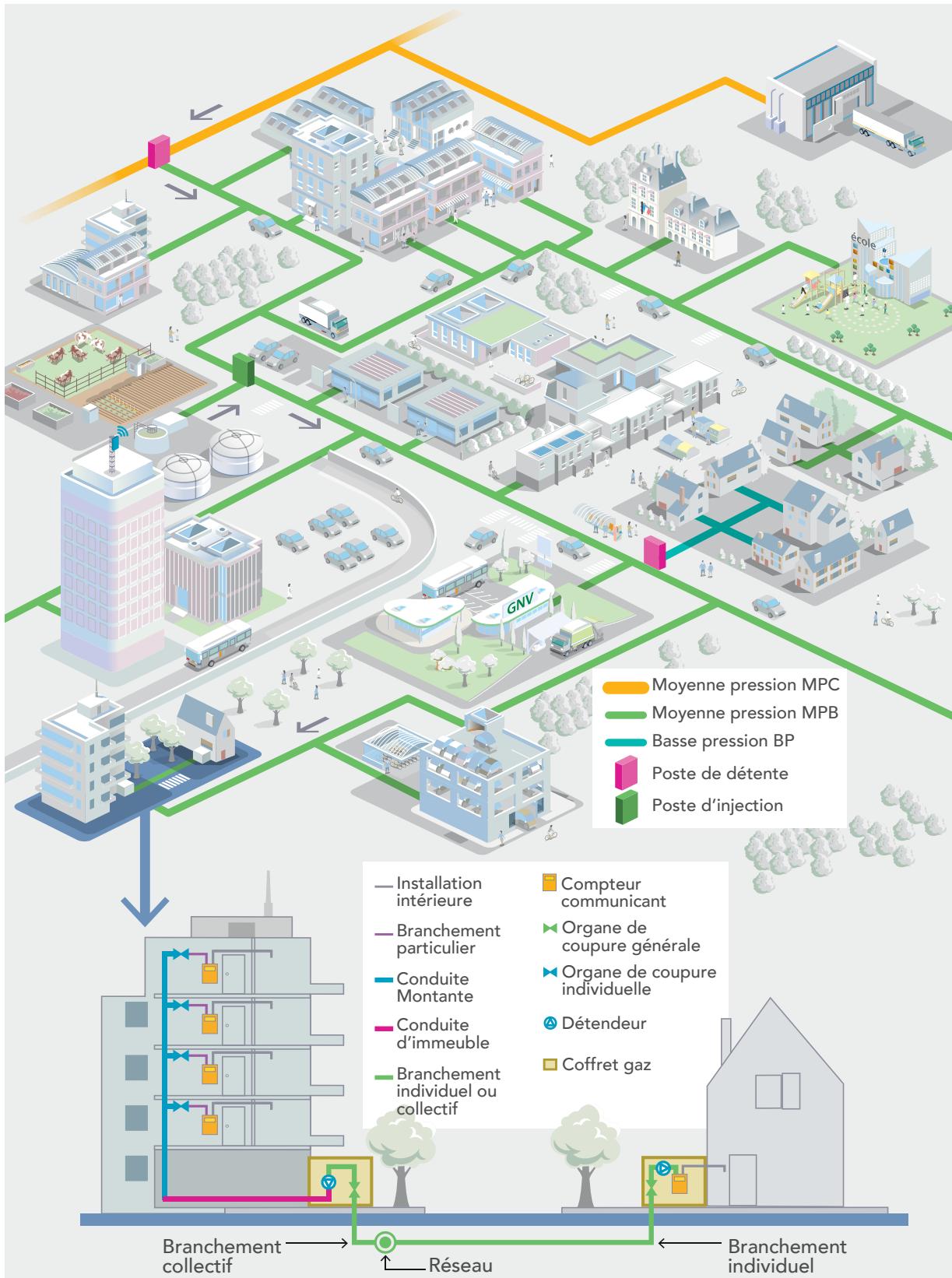


03

Le patrimoine de votre concession

3.1	Vos ouvrages	60
3.2	Les chantiers	67
3.3	Les investissements	70
3.4	La valorisation de votre patrimoine	79

3.1 Vos ouvrages



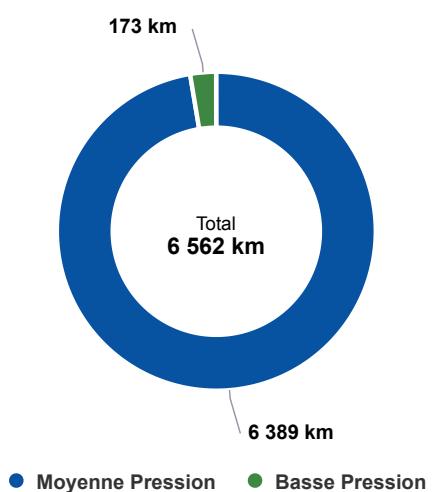
L'inventaire des canalisations

L'inventaire des canalisations par type de pression

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par pression, pour l'année 2022,
- l'historique de la répartition par pression, sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par pression en 2022



Évolution des canalisations par pression



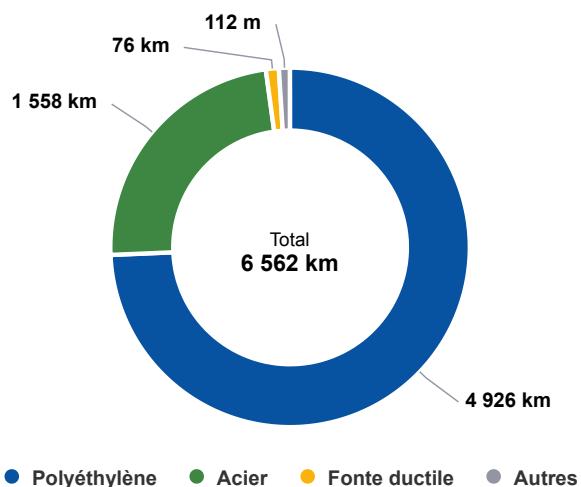
L'inventaire des canalisations par type de matière

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations de différentes matières.

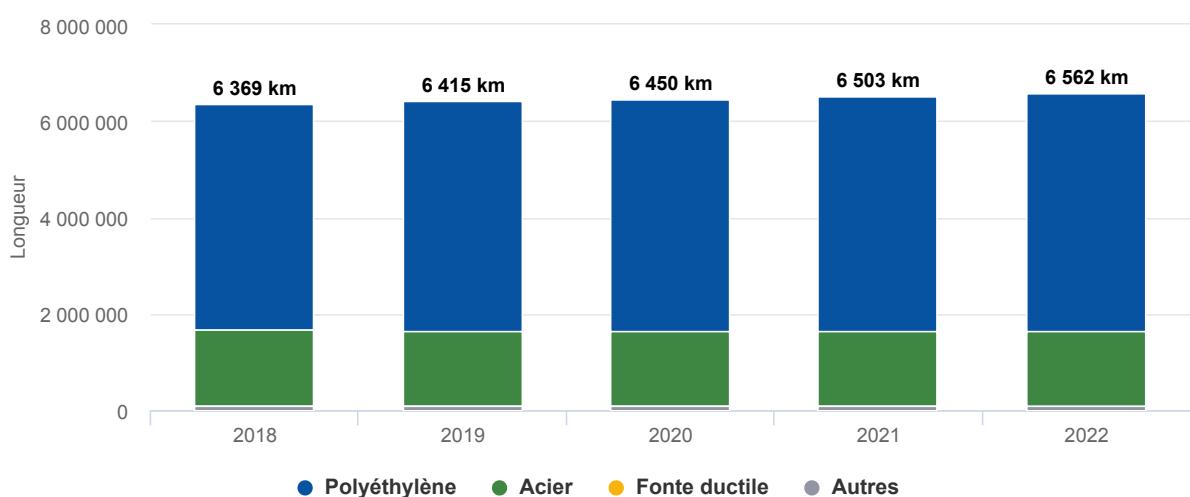
Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par matière sur l'année 2022,
- l'historique de la répartition par matière sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par matière en 2022



Évolution des canalisations par matière



L'inventaire des ouvrages

Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre concession par type d'ouvrage. Les données sont affichées en nombre d'ouvrages.

Inventaire des ouvrages

	2020	2021	2022
Postes de détente réseau	262	265	251
Robinets de réseau utiles à l'exploitation	2 590	2 630	2 645
Branchements collectifs	10 348	10 305	10 420

	Inventaires autres ouvrages	2020	2021	2022
Conduites d'immeuble	9 348	9 217	9 229	
Conduites montantes	5 949	5 844	5 855	
Branchements individuels	348 890	351 793	353 747	



L'amélioration des bases de données techniques des ouvrages gaz

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages

GRDF a réalisé de 2004 à 2009 un inventaire de ses branchements collectifs en utilisant un référentiel unique et commun à toutes ses entités : ce référentiel a été appelé « Référentiel d'Inventaire d'Ouvrages » (RIO).

Entre 2015 et fin 2017, ce programme a consisté à visiter plus de 460 000 adresses et a ainsi permis d'identifier 150 000 branchements collectifs supplémentaires dans l'inventaire technique. Cette action a contribué à renforcer la sécurité industrielle en intégrant ces ouvrages supplémentaires dans le programme de maintenance.

Par ailleurs, à l'issue de la phase de recensement complémentaire du projet RIO2, GRDF a conduit fin 2018 une opération de recalage de l'inventaire comptable, dont les impacts financiers sur la valorisation de chaque concession sont très limités.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, tout ouvrage créé, renouvelé ou déposé fait l'objet d'une mise à jour coordonnée dans l'inventaire technique et l'inventaire comptable .

L'écart cumulé en nombre et en valeur absolue pour les branchements collectifs et mesuré sur chaque commune sur le stock à fin 2022 est de 1,7% entre les deux bases patrimoniales.

Sur votre concession, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

La mise à jour de la cartographie

GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment après des travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives. Il améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plans « Grande Échelle ».

En 2022, sur votre concession 2 864 actes de mise à jour de la cartographie ont été réalisés.

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par l'inventaire technique et l'inventaire comptable mis à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine à la maille contractuelle depuis 2016. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d'évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années.

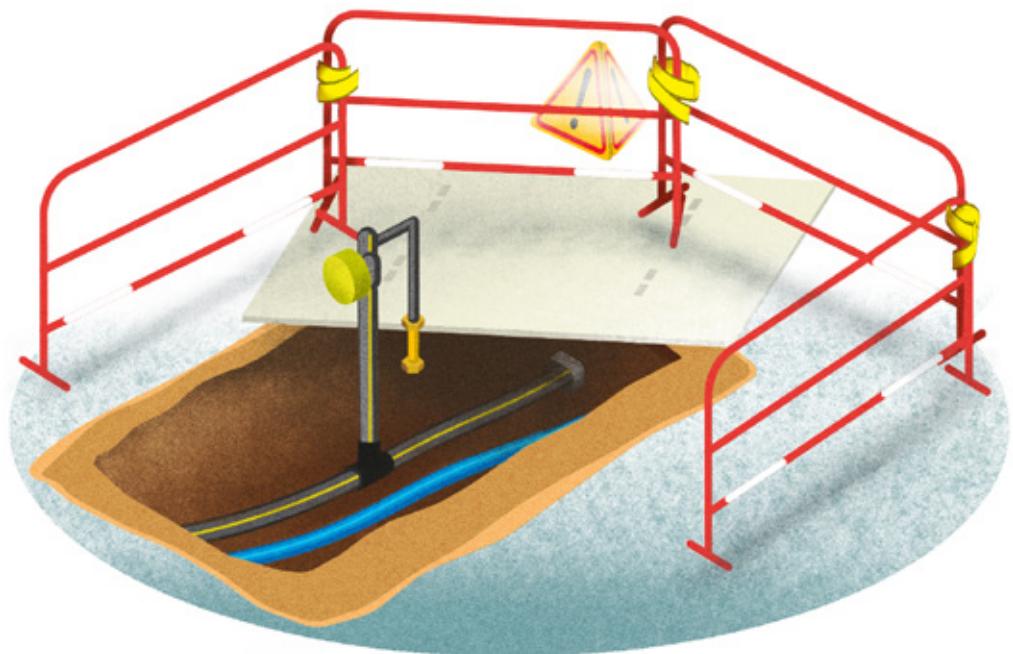
Les deux indicateurs « Connaissance des branchements individuels (report sur le plan) » (4) et « Connaissance des branchements collectifs (report sur plan) » (6) sont pour l'instant calculés à la maille nationale. Ils ne présentent pas la qualité du report sur plan des branchements individuels et collectifs sur votre concession.

Au national en 2022, l'indice de connaissance du patrimoine est de 90.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de votre concession.

Indice de connaissance du patrimoine

N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2022
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	0 à 25% : 0 point, >25% : Progressif	2
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	2
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	10
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	0 à 80% : 0 point, >80% : Progressif	4
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	0 à 90% : 0 point, >90% : Progressif	3
10	Taux de cohérence entre le SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
11	Taux de cohérence entre le SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	10
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	4
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, sur le Portail Collectivités GRDF, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
TOTAL		100		92



3.2 Les chantiers

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de raccordements et de transition écologique

Ces travaux concernent :

- les raccordements de nouveaux clients et de stations GNV,
- les investissements liés au développement des gaz verts (raccordement des unités de production, renforcements, maillages...).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local, la conjoncture économique ou les réglementations.

Pour les projets d'extension du réseau de gaz, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude technico-économique appelée « Bsurl » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément à la réglementation et au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « Bsurl », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

Le raccordement des unités de production de biométhane peut nécessiter des travaux de maillage du réseau. Un maillage permet de réunir plusieurs zones de consommation pour absorber la production de gaz vert. Dans les territoires où sont exploitées plusieurs unités de méthanisation, il peut y avoir besoin de réalisation de chantiers de rebours qui permettent de compresser le biométhane injecté dans le réseau de distribution afin qu'il soit acheminé dans un réseau de distribution de pression supérieure (par exemple de la MPB à la MPC) ou dans le réseau de transport.

Le raccordement des stations GNV peut nécessiter des travaux de renforcement du réseau de distribution, car les débits demandés sont importants.

En 2022, ces travaux ont représenté 57 km sur votre réseau.

Raccordements et transition écologique	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE DE BETHUNE - TINCQUES	3 603 m		
RUE D ARRAS - CROISILLES	3 250 m		
RUE DE BETHUNE - AUBIGNY-EN-ARTOIS	2 517 m		
RUE DE BETHUNE - BERLES-MONCHEL	2 315 m		
DÉPARTEMENTALE 916 - HERLIN-LE-SEC	2 253 m		
AVENUE DE LONDRES - BILLY-BERCLAU	2 099 m		
RUE D ARRAS - SAINT-LEGER	1 918 m		
DÉPARTEMENTALE 916 - SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE	1 755 m		

En 2022, les chantiers de raccordements et de transition écologique ont concerné 120 communes et 170 affaires.

La FDE62 s'implique fortement dans l'accompagnement des projets pour lesquels le critère du «B sur l» n'est pas à priori supérieur ou égal à 0. Dans ces situations, conformément à l'amendement «Sergent», elle a mis en place des dispositifs d'aides afin de soutenir ces projets. Il est important de souligner que la FDE62 travaille en étroite collaboration avec GRDF sur ce type de dossier.

Les principaux chantiers de modification d'ouvrages à la demande de tiers

Dans la grande majorité des cas, les demandes de modification des ouvrages sont à l'initiative des collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, par exemple dans le cadre de grands projets urbains, à la suite de modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande d'autres occupants du sous-sol, d'aménageurs ou de clients finals.

En 2022, ces travaux ont concerné 503 m de votre réseau.

Modification d'ouvrages à la demande de tiers	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE JULES MATTEZ - SALLAUMINES	163 m		5
RUE MELUSINE - HENIN-BEAUMONT	74 m		
BOULEVARD CHANZY - BOULOGNE-SUR-MER	58 m		
RUE DES GENETS - LONGUENESSE	57 m	1	
IMPASSE DU DOCTEUR CAPIAUX - BARLIN	33 m		1
RUE SAINT ROCH - BERCK	28 m		2
ALLEE DES ROSES - OYE-PLAGE	24 m		
PLACE COTILLON BELIN - SAINT-MARTIN-AU-LAERT	23 m		

En 2022, les chantiers de modification d'ouvrages à la demande de tiers ont concerné 13 communes et 13 affaires.



Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages sont centrés sur l'optimisation des actifs au profit de la sécurité, du respect de la réglementation, de la continuité d'acheminement et du développement durable. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

En 2022, GRDF a modernisé 10 km de votre réseau.

Adaptation et modernisation des ouvrages	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE DU GENERAL DE GAULLE - BIACHE-SAINT-VAAST	1 683 m		
RUE DE NORMANDIE - SAINT-MARTIN-AU-LAERT	1 326 m	1	137
RUE HELENE BOUCHER - CALAIS	928 m		90
RESIDENCE CHANTILLY - SAINTE-CATHERINE	604 m	1	34
RUE DU GENERAL DE GAULLE - VITRY-EN-ARTOIS	594 m		
RUE DE LA GUYANE - CALAIS	520 m		30
RUE DU ZODIAQUE - SAINT-NICOLAS	430 m		13
RUE ROGER SALENGRO - AUXI-LE-CHATEAU	374 m		28

En 2022, les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages ont concerné 54 communes et 89 affaires.

Les travaux de déclassement

Travaux de déclassement	Longueur	brch. Coll.	Brch. Ind.
Rue de Normandie - SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM	1 653	1	137
Rue du Zodiaque - SAINT NICOLAS	1 267		14
Rue Helene Boucher - CALAIS	1 142		98

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 40%).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

3.3 Les investissements

La politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Au niveau national, les investissements de GRDF ont atteint 1 117 M€ en 2022.

Environ 40% des investissements totaux sont consacrés à la modification, l'adaptation et la modernisation des ouvrages. Près de la moitié est dédiée aux investissements liés aux raccordements, à la transition écologique et aux compteurs communicants. Les autres investissements concernent les comptages (hors compteurs communicants), les investissements logistiques et le système d'information.

2022 est marquée par la poursuite de l'essor des investissements de transition écologique (biométhane et GNV) et des travaux de modernisation du réseau. En revanche, les raccordements affichent un retrait, après une année 2021 portée par les conversions fioul-gaz. Le déploiement des compteurs communicants gaz ralentit, avec la finalisation des programmes de pose intensive sur de nombreux territoires, à laquelle s'ajoute la persistance de difficultés d'approvisionnement en matériels.

Le Projet Changement de Gaz en région Hauts-de-France

Le gisement de Groningue aux Pays-Bas alimente en gaz B (gaz à bas pouvoir calorifique) la majeure partie de la région Hauts-de-France et quelques communes de Seine Maritime. Les Pays-Bas ont décidé de stopper à horizon 2029 les exportations de gaz B.

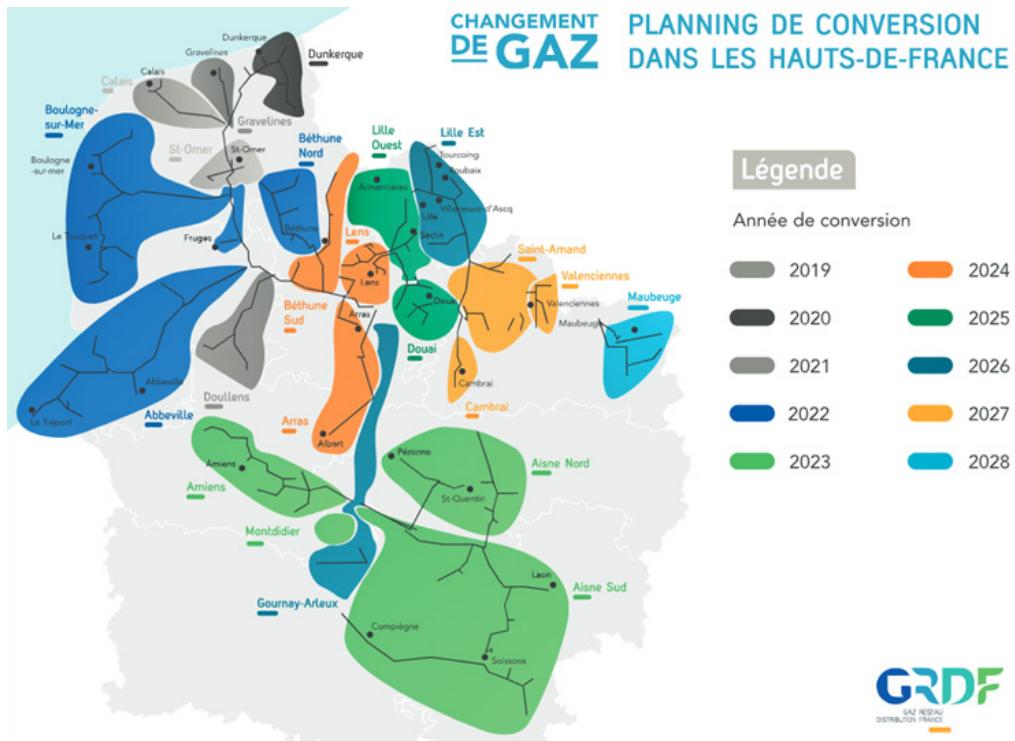
Le Projet Changement de Gaz est spécifique aux consommateurs alimentés en gaz à bas pouvoir calorifique (gaz B), visant à vérifier la compatibilité de leurs installations afin de les alimenter en gaz H (gaz à haut pouvoir calorifique).

Les investissements relatifs au programme Changement de Gaz représentent environ 80 M€, 90% étant associés à des travaux sur les réseaux et 10% étant relatifs aux systèmes d'information. Les travaux sur les réseaux réalisés dans le cadre du projet correspondent principalement à des renouvellements de branchements (75%) et réseaux associés si nécessaire, des renouvellements de points de livraison et de postes de détente réseau ainsi que des changements de détendeurs en pied de CI/CM.

En 2022 sur votre concession, certaines communes peuvent être en inventaire, ou en réglage, ou converties. Pour d'autres, le projet Changement de gaz peut être à venir.

La première phase de la conversion consiste en une phase d'inventaire visant à identifier l'ensemble des appareils gaz présents chez les clients de la zone à convertir. La seconde phase de la conversion consiste en l'abaissement de la pression et le réglage des appareils gaz.

**Sur votre
concession,
le projet
Changement de
Gaz a commencé**



Les investissements prévus dans le tarif ATRD6

Sur la période 2020-2023, la CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF. A l'instar de la période tarifaire précédente, les montants d'investissements prévisionnels augmentent significativement, portés par la poursuite du déploiement des compteurs communicants (dont l'achèvement est attendu en 2023), le raccordement de sites d'injection de biométhane, ainsi que l'adaptation et la modernisation des ouvrages. Les mécanismes de régulation incitative, mis en place dans le cadre de l'ATRD5, sont maintenus. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'accompagnement de la transition écologique (développement des gaz verts notamment), à l'exploitation et à la sécurité. Sur la période ATRD6, GRDF prévoit de consacrer en moyenne 290 millions d'euros aux investissements de raccordements et transition écologique et plus de 350 millions d'euros par an aux travaux de modification, d'adaptation et de modernisation des ouvrages.



Les clés de lecture pour comprendre les tableaux d'investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (raccordements et transition écologique, modification d'ouvrages, adaptation et modernisation des ouvrages...) et non par famille de biens (canalisations, branchements, postes de détente...). En revanche, les investissements réalisés peuvent être suivis selon ces deux approches.

Les investissements mis en service dans l'année correspondent à la valeur totale des biens mis en service en 2022.

Ils sont présentés en 3 grandes familles :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les conduites de réseau, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...)
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télélevé, ainsi que les postes d'injection de biométhane
- Les « Autres biens mutualisés », qui correspondent à la quote-part des investissements réalisés sur les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Cette présentation, permet de distinguer les investissements de GRDF au périmètre de votre concession, selon la fonction remplie par les biens concernés au sein de l'activité de distribution. Elle est utilisée dans les tableaux présentant les investissements mis en service, la valorisation du patrimoine et l'origine de financement des biens, ainsi que les charges d'investissements.

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les deux tableaux ci-après présentent des synthèses de restitution des investissements :

- le premier tableau des mises en service dans l'année par famille de biens,
- le second tableau du flux de dépenses de l'année par finalité.

Vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens sur la « Plateforme de Données Concessions » accessible depuis le « Portail Collectivités », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz, sur le site grdf.fr.

Invest. réalisés par famille d'ouvrages (en euros)

	2020	2021	2022
TOTAL	24 826 392	29 966 102	31 549 439
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	11 334 679	16 851 718	20 754 787
Premier établissement	7 025 981	9 694 438	12 596 473
Canalisations et distributions	2 854 151	4 379 158	8 245 546
Branchements	3 847 514	5 050 717	3 719 297
Branchements - Individuels	3 596 816	4 568 655	3 406 680
Ouvrages collectifs	250 700	482 066	312 616
Installations techniques	324 315	264 569	631 632
Postes de détente réseau	5 198	18 018	217 753
Protection cathodique	0	26 678	31 656
Autres installations	319 117	219 873	382 224
Renouvellement	4 308 701	7 157 278	8 158 321
Canalisations et distributions	2 069 568	4 781 297	4 732 695
Branchements	2 124 957	2 041 245	3 269 153
Branchements - Individuels	1 729 086	1 419 392	2 585 913
Ouvrages collectifs	395 875	621 855	683 242
Installations techniques	114 175	334 730	156 475
Postes de détente réseau	87 165	270 374	124 358
Protection cathodique	27 009	27 395	32 117
Autres installations	0	36 960	0
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	7 867 926	6 115 263	3 434 027
Compteurs et postes clients	7 055 420	5 461 746	2 788 547
Compteurs	6 348 003	4 698 005	2 255 152
Postes clients et équipements de télérelévé	707 397	763 764	533 397
Installations techniques	812 505	653 519	645 480
Postes biométhane	812 505	653 519	645 480
BIENS MUTUALISÉS	5 623 766	6 999 123	7 360 627
Mobilier et immobilier	1 445 460	1 910 854	1 443 261
Outils, Mobilier et Matériels Divers	510 576	803 718	681 979
Aménagements	500 737	616 523	222 349
Autres équipements	434 164	490 604	538 951
Véhicules et engins d'exploitation	284 302	259 545	83 741
Immobilisations incorporelles	3 894 004	4 828 714	5 833 614
Projets informatiques	3 261 835	4 183 405	5 169 051
Autres immobilisations incorporelles	632 181	645 318	664 556

Investissements par finalité - flux (en euros)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TOTAL	25 749 170	33 849 928	29 208 039	16 954 337	16 898 592	14 248 476
RACCORDEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE						
Raccordements individuels et de pavillons et petits pros	8 270 050	10 509 225	10 897 326	3 990 000	4 170 000	2 457 000
Lotissements, zones d'aménagement	3 354 225	4 633 819	2 881 889	1 990 000	1 630 000	1 335 000
Raccordements de clients importants	1 700 009	1 911 221	2 174 619	1 000 000	750 000	500 000
Transition écologique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	1 127 392	1 467 417	2 170 388	1 000 000	790 000	622 000
MODIFICATION D'OUVRAGES À LA DEMANDE DE TIERS	708 466	1 616 495	643 077	500 000	100 000	100 000
ADAPTATION ET MODERNISATION DES OUVRAGES	4 113 041	8 081 472	8 609 653	4 875 000	4 850 000	4 800 000
Investissements de structure des ouvrages	436 867	1 062 983	360 749	475 000	450 000	400 000
Dont restructurations et renforcements	11 292	408 418	784	0	0	0
Dont schéma de vannage	425 575	654 565	359 965	475 000	450 000	400 000
Modernisation des ouvrages	3 676 174	7 018 489	8 248 900	4 400 000	4 400 000	4 400 000
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux, ...)	154 361	308 650	2 263 798	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Dont branchements et ouvrages collectifs	646 832	1 324 364	1 235 295	700 000	700 000	700 000
Autres investissements de modernisation	2 874 982	5 385 476	4 749 807	1 700 000	1 700 000	1 700 000
MODERNISATION DE LA CARTOGRAPHIE ET INVENTAIRE	632 181	639 739	684 450	552 481	604 640	540 251
COMPTAGE	7 338 927	7 316 721	3 413 258	1 303 333	581 778	601 573
Projet Compteurs Communicants Gaz	6 519 003	5 592 993	2 661 709	568 421	0	0
Postes de livraison clients	287 782	385 742	388 986	200 000	200 000	200 000
Compteurs et télérelevé	532 147	1 337 996	362 567	534 911	381 778	401 573
AUTRES	4 686 504	5 686 260	4 960 269	5 733 524	6 592 175	5 749 651
Logistique	1 435 186	1 699 999	1 155 127	1 947 934	2 784 537	1 879 756
Véhicules	284 302	259 545	83 741	764 598	886 177	622 110
Immobilier	439 114	384 264	479 502	668 532	1 374 654	727 770
Autres (outillage, télécom, matériel informatique, ...)	711 780	1 056 195	591 890	514 804	523 706	529 876
Système d'information	3 251 307	3 986 251	3 805 143	3 785 590	3 807 637	3 869 895

Les prévisions d'investissements

GRDF produit des prévisions d'investissements, non engageantes, pour l'année en cours au moment de la publication du CRAC et les deux années suivantes pour les contrats dont les investissements d'adaptation et modernisation des ouvrages sont supérieurs à 100 k€/an en moyenne sur les trois dernières années (soit 300 k€ sur 3 ans).

Ces prévisions correspondent à la meilleure estimation de GRDF à la date de leur élaboration. Elles restent cependant soumises à divers aléas, qu'il s'agisse d'initiatives externes (par exemple, raccordements de nouveaux clients et/ou producteurs de biométhane, modifications d'ouvrages à la demande de tiers) ou de l'évolution de la programmation des travaux, notamment dans le cadre de la coordination avec les programmes des collectivités et autres occupants de la voirie.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Faits marquants sur le Pas-de-Calais

Développement et transition écologique :

Sur la période 2020-2022, les investissements de développement et transition écologique ont atteint des niveaux historiques. Cela s'explique par l'augmentation du nombre de raccordements que ce soit pour les particuliers et petits professionnels ou pour les clients importants (avec notamment le raccordement de l'industriel ACC à Billy-Berclau en 2022).

Les investissements de transition écologique ont eux aussi augmenté; en particulier en 2022, en raison des travaux de raccordement des sites de production de biométhane de Nempong-Saint-Firmin, Saint-Léger, Framecourt, Lillers ainsi que de la station GNV de Saint-Laurent-Blangy.

Les prévisions d'investissements 2023-2024 indiquent une baisse par rapport aux années précédentes. Cela s'explique par l'impact du contexte réglementaire et géopolitique sur le développement (RE2020, guerre en Ukraine, augmentation des prix du gaz). En ce qui concerne la transition écologique la baisse est engendrée par l'évolution à la baisse du nombre de projets (liée au contexte économique notamment à l'augmentation des prix d'électricité ainsi que des taux d'emprunts) et par l'absence à date de projet de construction de station GNV nécessitant de lourds investissements sur le réseau de distribution.

Modification d'ouvrage à la demande de tiers :

Ces investissements sont difficiles à prévoir avec précision puisqu'ils sont issus de demandes de tiers. La prévision 2023-2024 est basée sur les demandes de modification d'ouvrages qui ont d'ores et déjà été transmises à GRDF.

Adaptation et modernisation des ouvrages (sécurité industrielle) :

Après un pic sur la période 2019-2022 (avec une perturbation en 2020 liée à la crise Covid), il est prévu que les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages retrouvent un niveau supérieur à leur niveau historique.

Entre 2019 et 2022, de nombreux investissements ont été réalisés dans le cadre de la préparation des réseaux au changement de gaz. Dans les zones concernées, cette période a été une opportunité pour anticiper certains travaux initialement prévus à court/moyen terme. La réalisation de ces travaux en concomitance avec la préparation des réseaux à la bascule en gaz H résulte en une optimisation du calendrier travaux, réduisant ainsi le nombre d'interventions et par conséquent l'impact pour les riverains. La grande majorité des travaux de préparation des réseaux au changement de gaz est désormais terminée. C'est pour cette raison que les prévisions d'investissements sur

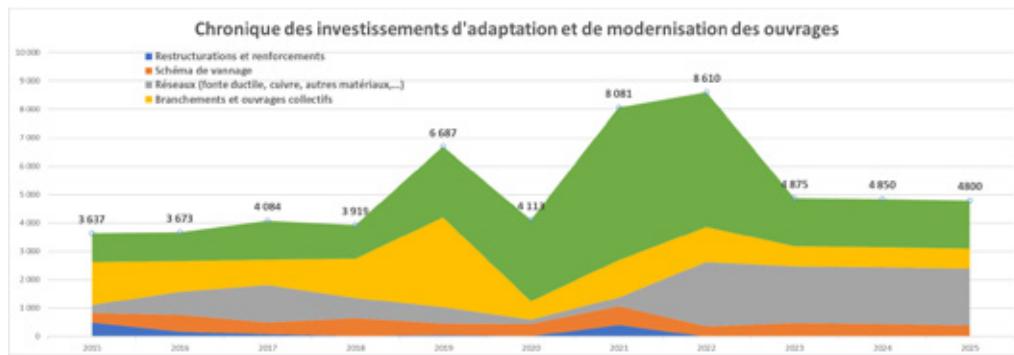
2023-2024 sont inférieures aux investissements des années précédentes. Cependant, en comparaison avec la période 2015-2018, les prévisions sont en hausse, notamment en raison du programme de renouvellement des réseaux en fonte ductile (cf. Graphique «Chronique des investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages»).

Réalisé 2022, comparatif avec les résultats présentés lors de la conférence départementale

Le tableau ci-après présente les dépenses d'investissements réalisées en 2022 et présentées lors de la conférence départementale de mars, en comparaison avec les chiffres définitifs du CRAC. Pour l'exercice 2022, les principaux écarts par rapport à la version de la conférence départementale portent sur les éléments suivants :

- Raccordements individuels : +976 k€. Il s'agit d'une erreur lors de l'estimation réalisée pour la conférence départementale : en effet, la part des raccordements «branchements secs» du Pas-de-Calais par rapport aux dépenses de la région avait été mal évaluée lors de la conférence de mars.
- Raccordements Biométhane : -270 k€. Une partie de la réfaction n'avait pas été intégrée lors de la conférence départementale.
- Modification d'ouvrages à la demande de tiers : +138 k€. Comme pour les raccordements, la part des modifications de branchements individuels du Pas-de-Calais a été sous-estimée lors de la conférence départementale.
- Adaptation et modernisation des ouvrages : -41 k€. Des dépenses de comptage ont été prise en compte dans le poste lors de la conférence départementale.

(k€)	Réalisé							CRAC	Ecart
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022		
DEVELOPPEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE									
Raccordements individuels et de pavillons et petits pros	3 132	2 388	3 220	3 356	4 690	1 906	2 882	976	
Lotissements, zones d'aménagement	2 852	2 276	2 228	1 700	1 911	2 175	2 175	0	
Raccordements de clients importants	1 291	1 207	1 248	1 127	1 469	2 170	2 170	0	
Transition écologique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	368	1 072	675	2 435	2 372	3 927	3 657	-270	
MODIFICATION D'OUVRAGES À LA DEMANDE DE TIERS									
ADAPTATION ET MODERNISATION DES OUVRAGES (sécurité indus.)									
Investissements de structure des ouvrages	486	643	454	437	1 063	361	361	0	
Dont restructurations et renforcements	74	15	44	11	408	1	1	0	
Dont schéma de vannage	412	628	409	426	655	360	360	0	
Modernisation des ouvrages	3 598	3 276	6 234	3 676	7 018	8 290	8 249	-41	
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux, ...)	1 332	712	570	154	309	2 264	2 264	0	
Dont branchements et ouvrages collectifs	893	1 379	3 176	647	1 324	1 239	1 235	-4	
Autres investissements de modernisation	1 373	1 184	2 487	2 875	5 385	4 787	4 750	-37	



3.4 La valorisation de votre patrimoine

Les origines de financement

Il s'agit de montrer qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages. Le tableau ci-dessous restitue l'origine de financement de tous les biens en service à fin 2022.

Origine de financement (en euros)

	Financée par GRDF	Financée par Autorité Concédante	Financée par des tiers
TOTAL	783 231 692	418 726	65 966 224
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	638 828 805	418 726	65 966 144
Canalisation de distribution	373 010 039	390 092	35 744 318
Branchements	256 931 498	2 500	30 182 065
Branchements individuels	218 011 475	2 500	25 886 594
Ouvrages collectifs	38 920 018	0	4 295 458
Installations techniques	8 887 277	26 134	39 774
Postes de détente réseau	4 553 790	26 134	37 945
Protection cathodique	1 489 444	0	1 829
Autres installations	2 844 049	0	0
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	57 871 325	0	0
Compteurs et postes clients	54 468 634	0	0
Compteurs	45 101 346	0	0
Postes clients et équipements de télérellevé	9 367 303	0	0
Installations techniques	3 402 692	0	0
Postes biométhane	3 402 692	0	0
BIENS MUTUALISÉS	86 531 562	0	57
Mobilier et immobilier	20 764 624	0	57
Outilages, Mobilier et Matériels Divers	7 145 796	0	0
Aménagements	9 831 530	0	0
Génie civil	157 623	0	57
Terrains	43 681	0	0
Autres équipements	3 586 000	0	0
Véhicules et engins d'exploitation	3 675 680	0	0
Véhicules GNV	361 036	0	0
Autres véhicules	3 314 634	0	0
Immobilisations incorporelles	62 091 270	0	0
Projets informatiques	47 541 741	0	0
Autres immobilisations incorporelles	14 549 526	0	0



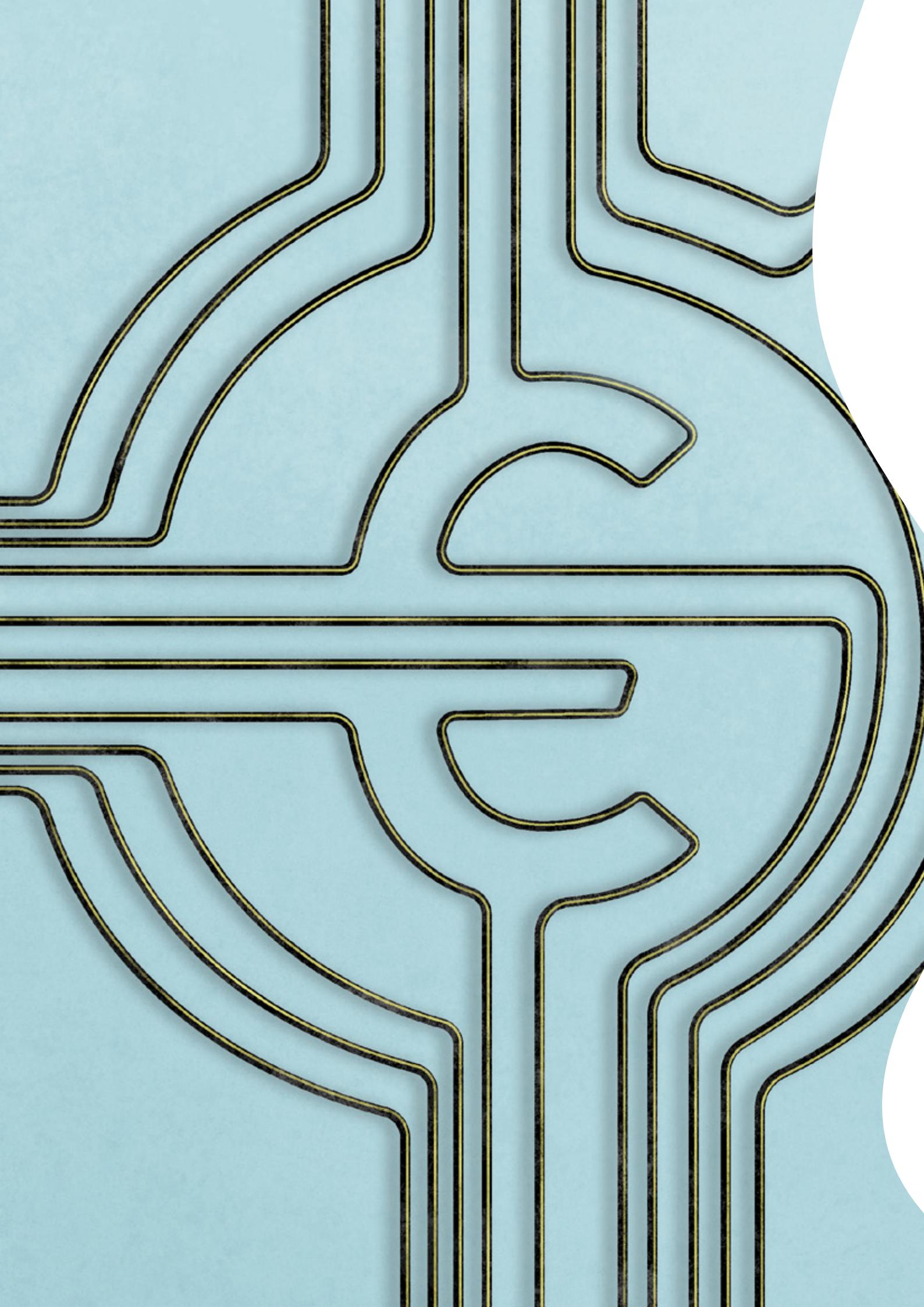
La valeur nette réévaluée de votre concession

Il s'agit de montrer la valeur du patrimoine de la concession qui reste encore à rembourser par les clients via le tarif de distribution (ATRD). En effet, la valeur nette réévaluée de la part des biens financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les clients auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture.

Conformément au système de régulation de la distribution du gaz défini par la CRE, le remboursement et la rémunération des investissements financés par GRDF s'effectuent via une annuité constituée de l'amortissement sur la durée de vie économique des biens réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur (BAR : Base d'Actifs Régulés). Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de la concession .

Valorisation du patrimoine (en euros)

	VNR début d'année	VNR fin d'année	Remb. éco. rééval. de l'année	Coût de financement de l'année	Charges d'invest. de l'année
TOTAL	492 486 184	481 281 549	32 153 268	21 198 844	53 352 095
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	423 281 508	414 034 332	22 004 284	17 610 621	39 614 903
Canalisation de distribution	245 455 535	241 240 589	11 930 696	10 218 337	22 149 039
Branchements	172 782 459	167 758 537	9 741 497	7 179 002	16 920 486
Branchements individuels	148 150 966	143 984 730	8 323 473	6 157 886	14 481 349
Ouvrages collectifs	24 631 503	23 773 812	1 418 038	1 021 106	2 439 135
Installations techniques	5 043 523	5 035 209	332 092	213 295	545 379
Postes de détente réseau	2 642 284	2 798 567	135 391	114 211	249 596
Protection cathodique	558 459	534 626	55 487	23 539	79 025
Autres installations	1 842 783	1 702 013	141 214	75 544	216 747
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	38 168 110	36 833 815	3 778 840	2 152 344	5 931 172
Compteurs et postes clients	35 475 851	34 299 737	3 423 149	2 037 952	5 461 088
Compteurs	32 044 015	31 094 303	2 935 518	1 862 463	4 797 993
Postes clients et équipements de télélevé	3 431 838	3 205 424	487 631	175 474	663 106
Installations techniques	2 692 261	2 534 080	355 693	114 392	470 085
Postes biométhane	2 692 261	2 534 080	355 693	114 392	470 085
BIENS MUTUALISÉS	31 036 567	30 413 416	6 370 130	1 435 883	7 806 025
Mobilier et immobilier	9 521 890	9 130 155	1 547 236	464 566	2 011 829
Outils, Mobilier et Matériels Divers	2 434 137	2 428 239	608 879	111 276	720 159
Aménagements	3 562 577	3 024 483	723 502	148 718	872 222
Génie civil	53 554	49 778	3 755	2 190	5 955
Terrains	450 195	450 195	0	18 458	18 458
Autres équipements	3 021 431	3 177 456	211 083	183 922	395 013
Véhicules et engins d'exploitation	1 277 786	998 038	362 393	53 685	416 075
Immobilisations incorporelles	20 236 901	20 285 220	4 460 489	917 629	5 378 124
Projets informatiques	16 826 935	16 886 718	3 784 490	765 547	4 550 025
Autres immobilisations incorporelles	3 409 962	3 398 508	676 005	152 081	828 087



04

Le compte d'exploitation

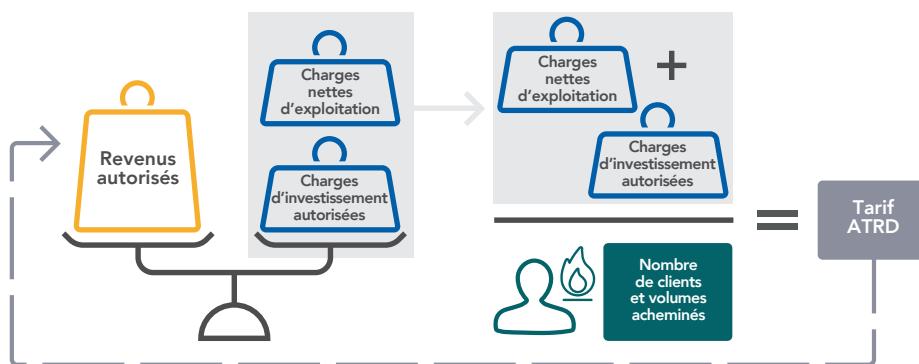
4.1	Le tarif de distribution - ATRD	84
4.2	La synthèse du compte d'exploitation	86
4.3	Les recettes	90
4.4	Les charges	92
4.5	L'équilibre financier	96

4.1 Le tarif de distribution - ATRD

Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de fourniture de gaz d'autre part, le législateur a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (articles L452-1 à L452-3 du code de l'énergie).



Le modèle économique de GRDF est régi par le principe de la péréquation tarifaire. Le tarif est défini par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), tous les

4 ans, pour permettre à GRDF de couvrir les charges d'exploitation et de capital d'un distributeur efficace.

L'élaboration du tarif ATRD6 par la CRE

La Commission de Régulation de l'Energie a publié le 23 janvier 2020 sa délibération relative au tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF, dit ATRD6. Ce nouveau tarif est entré en vigueur au 1er juillet 2020 pour une durée de quatre ans. L'évolution moyenne envisagée du tarif ATRD6 s'établit à environ -0,3% par an sur la période.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Modalités d'évolution du tarif en cours de période

Chaque année, la grille tarifaire évolue au 1^{er} juillet de l'année N selon la formule d'indexation « $IPC_N - X + k_N$ » où :

- IPC_N est le taux d'inflation prévisionnel pour l'année N pris en compte dans le projet de loi de finances de l'année N,
- X est le facteur d'évolution annuel sur la grille tarifaire égal à -1,9% pour la

période ATRD6,

- k_N est l'évolution de la grille tarifaire, en pourcentage, plafonnée à $\pm 2\%$, correspondant à l'apurement du solde du compte de régularisation des charges et des produits (CRCP) à la date du 1er janvier de l'année N.

Au 1^{er} juillet 2022, le tarif a diminué de 0,84%.

La grille applicable du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est la suivante :

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Prix proportionnel (par MWh)	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part inférieure à 500MWh/j	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part supérieure à 500MWh/j
T1	< 6 MWh/an	40,44 €	31,86 €		
T2	de 6 à 300 MWh/an	133,56 €	8,56 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	941,40 €	6,15 €		
T4	> 5 000 MWh/an	15 405,24 €	0,84 €	204,12 €	102,12 €

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j)	Terme annuel à la distance (par m)
TP	Tarif de proximité	36 682,32 €	101,88 €	66,84 €



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

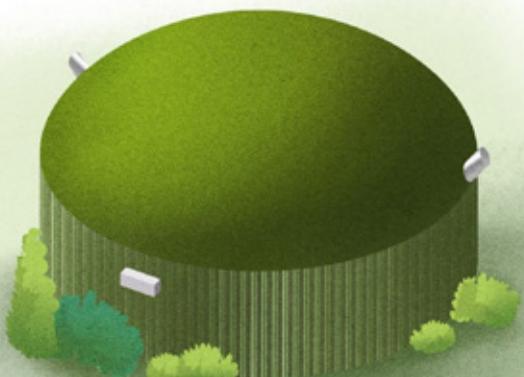
4.2 La synthèse du compte d'exploitation

Les données présentées dans ce compte d'exploitation constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans la « Plateforme de Données ».

Le principe de péréquation tarifaire

Conformément aux articles L. 452-1-1 à 452-3 du code de l'énergie, le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un gestionnaire de réseau efficace.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, la valeur des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation permet d'éviter des variations brutales de tarif à la maille de la concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.



Le compte d'exploitation

Dans un service public péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE. Disposer d'un compte d'exploitation au périmètre

de chaque contrat permet à l'autorité concédante d'apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

Pour la mettre en lumière dans un tel système, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les clients soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en les appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année.

Le compte d'exploitation est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE

Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire de l'année suivante, à la hausse ou à la baisse. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les écarts sur les charges d'investissement et la régulation incitative (bonus/malus). En 2022, le recalage de l'inflation et des prix de l'énergie à la hausse représente également un impact significatif pris en compte dans le CRCP.

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,
- l'impact du climat sur les recettes,
- la ligne « Autres », qui correspond à la différence entre les recettes constatées sur la concession corrigées de l'impact climatique, les charges de la concession et la valeur de la contribution à la péréquation. Cette ligne correspond donc au reliquat du compte d'exploitation économique, et constitue la résultante de nombreux mécanismes du modèle régulé.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

	2020	2021	2022
RECETTES D'ACHEMINEMENT	102 799,23 K€	109 249,88 K€	95 721,18 K€
Part Abonnement	44 989,18 k€	44 075,09 k€	42 044,53 k€
Part Consommation	52 504,08 k€	59 645,1 k€	48 115,95 k€
Part Capacité (+Terme distance TP)	2 468,89 k€	2 560,76 k€	2 572,12 k€
Part commissionnement (versé aux fournisseurs)	2 837,07 k€	2 968,96 k€	2 988,6 k€
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	47 795,56 K€	64 215,53 K€	81 952,52 K€
Charges d'exploitation brutes	53 136,17 k€	70 055,32 k€	87 583,31 k€
Recettes liées aux prestations complémentaires	-5 339,53 k€	-5 836,95 k€	-5 627,42 k€
Recettes acheminement vers réseau aval hors zone péréquée	-1,08 k€	-2,83 k€	-3,36 k€
CHARGES D'INVESTISSEMENTS	48 527,51 K€	49 412,76 K€	53 352,1 K€
Remboursement économique	28 936,43 k€	29 612,89 k€	32 153,27 k€
Rémunération de la base d'actifs	19 591,08 k€	19 799,85 k€	21 198,84 k€
PRODUITS MOINS CHARGES	6 476,14 K€	-4 378,39 K€	-39 583,45 K€
Impact climatique	-5 179,8 k€	1 229,3 k€	-4 329,76 k€
Contribution à la péréquation	7 119,34 k€	-11 219,63 k€	-21 761,02 k€
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	4 536,62 k€	5 611,94 k€	-13 492,65 k€

Rappels :

- L'impact climatique représente la différence entre les recettes réelles et les recettes calculées à climat de référence (ou « climat moyen ») selon un modèle statistique. Lorsque l'impact climatique est négatif, cela signifie que les recettes de GRDF liées à l'acheminement ont été inférieures à la prévision en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen ; à l'inverse, lorsqu'il est positif, les recettes d'acheminement ont été plus élevées en raison d'une année plus froide que la moyenne. En 2022, à l'échelle nationale, le climat a été plus chaud que le climat moyen (+1,21°C par rapport à la référence), générant un impact climatique négatif d'environ 120 millions d'euros.
- La contribution de la concession à la péréquation tarifaire est positive si la concession participe au système national de solidarité, elle est négative si la concession en bénéficie.

Clés opérationnelles liées au Projet Changement de Gaz

Le Projet Changement de Gaz est spécifique aux consommateurs alimentés en gaz à bas pouvoir calorifique (gaz B), principalement situés dans la région Hauts-de-France, visant à vérifier la compatibilité de leurs installations afin de les alimenter en gaz H (gaz à haut pouvoir calorifique).

Le projet, qui dure jusqu'en 2029, représente un montant prévisionnel de plus de 500 M€ de charges d'exploitation sur l'intégralité de sa durée. D'un point de vue opérationnel, il consiste dans un premier temps à faire l'inventaire des appareils gaz équipant actuellement les consommateurs de la zone, puis dans un deuxième temps à effectuer les réglages et contrôles nécessaires afin de garantir la compatibilité des installations avec une alimentation par du gaz H. Le pilotage des équipes en charge du programme ainsi que la communication relative au projet sont également deux pans importants des charges associées.

Afin de refléter de la façon la plus proche la réalité des communes converties, plusieurs clés opérationnelles de ventilation des charges d'exploitation ont donc été créées. Elles permettent d'affecter, sur les communes sur lesquelles des actes opérationnels ont été effectués, les coûts des inventaires d'une part, et les coûts des réglages d'autre part. Une distinction est également opérée selon que le consommateur appartient au segment de clients résidentiels ou tertiaires sans process, ou au segment de clients tertiaires avec process ou industriels ; cette distinction étant nécessaire car les coûts unitaires des actes d'inventaires ou de réglages sont très différents selon l'appartenance à l'un ou l'autre des segments.

Au total ce sont donc quatre clés de ventilation opérationnelles qui ont été développées pour les coûts opérationnels du Projet Changement de Gaz. Ainsi, chaque année, les communes sur lesquelles des actes opérationnels ont été réalisés se voient attribuer leur quote-part correspondante, les communes déjà converties ou pour lesquelles le programme n'a pas encore débuté ne reçoivent quant à elles aucune charge d'exploitation opérationnelle. En revanche, les coûts transverses du projet (pilotage, communication, formation des prestataires, ...) sont ventilés sur l'intégralité des communes de la zone B non encore intégralement converties selon le nombre de points de livraison moyen de chaque commune.

Enfin, une clé opérationnelle supplémentaire a été ajoutée, permettant de refléter, sur les communes concernées uniquement, les coûts supportés par GRDF pour le remplacement des appareils non compatibles avec une alimentation en gaz H.

Par ces choix d'affectation des charges d'exploitation via ces clés :

- Chaque commune supporte une quote-part des coûts transverses du Projet jusqu'à sa conversion intégrale en gaz H. Une fois celle-ci effectuée, aucun coût relatif au programme Changement de Gaz ne lui est affecté.
- Une commune reçoit une quote-part des coûts opérationnels du programme au moment où des actes d'inventaires, de réglages ou de remplacement des appareils y sont réalisés.

4.3 Les recettes

Les recettes

Recettes Acheminement et Hors Acheminement (en euros)

PRODUITS	2020	2021	2022
Recettes liées à l'acheminement du gaz	108 139 819	115 089 674	101 351 961
Recettes liées aux prestations complémentaires	102 799 222	109 249 883	95 721 183
Prestations ponctuelles	5 339 527	5 836 949	5 627 421
Prestations récurrentes	914 415	1 047 295	995 758
Prestations producteurs de biométhane	2 754 440	3 006 096	2 756 390
Raccordements et autres travaux	251 101	398 307	522 422
Recettes acheminement vers réseau aval hors zone péréquée	1 083	2 825	3 364

Les recettes sont constituées des :

- Recettes d'acheminement du gaz,
- Recettes liées aux prestations complémentaires,
- Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive.

Les recettes d'acheminement du gaz

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs continuent à être relevés semestriellement en attendant la fin du déploiement des compteurs communicants, les consommations sont reconstituées pour obtenir une valeur sur l'année calendaire. Les recettes d'acheminement découlent de ce calcul par utilisation de la grille tarifaire.

Méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

En complément des index des clients dotés de compteurs télérélevés, GRDF utilise la « méthode publique des profils », et les dates de relevé ainsi que les index de consommation des clients. Avec l'avancement du déploiement des compteurs communicants, cette méthode repose de plus en plus sur des consommations réelles.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Les recettes liées aux prestations complémentaires sont majoritairement constituées des recettes liées aux prestations du catalogue.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive

Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50% est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47% du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3% du tarif de distribution), conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 10 mars 2016 relative à l'ATRD5.

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge.

4.4 Les charges

Les charges d'exploitation de la concession

Charges d'exploitation (en euros)

	2020	2021	2022
TOTAL	53 136 167	70 055 316	87 583 306
Main d'œuvre	23 394 514	26 429 401	28 933 416
Achats de matériel, fournitures et énergie	2 915 620	5 982 675	13 384 669
Sous-traitance	8 343 606	20 772 493	29 353 987
Redevances (contractuelle et occupation du domaine public)	340 466	1 848 397	1 904 423
Impôts et taxes	1 540 036	988 567	874 944
Autres charges d'exploitation	16 601 935	14 033 772	13 131 850
Dont immobilier	2 098 674	2 096 068	2 089 645
Dont informatique, poste et telecom	4 152 906	3 564 072	2 675 424
Dont assurances	2 217 953	2 714 934	1 864 304
Dont communication et animation de la filière gaz	1 525 254	1 384 312	1 328 138
Dont commissionnement	2 837 066	2 968 957	2 988 599
Dont autres	3 770 066	1 305 443	2 185 729

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (le remboursement des investissements et leur coût de financement).

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession. GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité spécifique à chaque concession. L'entreprise mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions de service public, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un technicien d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation. Ces règles sont identiques pour toutes les concessions pour ne pas en pénaliser certaines et ne pas compter plusieurs fois ces charges.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les clés opérationnelles et patrimoniales retenues

Les charges liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances dues), des charges affectées par des clés opérationnelles ou patrimoniales, et enfin, de charges réparties selon une clé financière (elle-même déterminée par les dépenses opérationnelles et patrimoniales préalablement affectées à la concession).

Plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente.

Voici la répartition à la maille nationale des charges d'exploitation par type d'agence et par type de clé pour 2022.

Type d'agence	Affecté directement	Clé Opérationnelle	Clé Patrimoniale	Clé Financière	Total
Locale	0,0%	10,6%	7,2%	4,6%	22,4%
Régionale	2,4%	9,3%	15,4%	6,2%	33,2%
Nationale	5,1%	2,2%	30,3%	1,4%	39,0%
Siège	0,0%	0,6%	3,4%	1,4%	5,4%
Total	7,5%	22,7%	56,3%	13,5%	100,0%



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les charges d'investissement de la concession

La présentation des charges d'investissement distingue trois familles de biens, regroupés selon la fonction qu'ils remplissent dans le cadre de l'activité de distribution :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les conduites de distribution, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...),
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent à la fois les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télérelévé, mais également les postes d'injection de biométhane,
- Les « Biens mutualisés », qui comprennent tous les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Dans les données détaillées mises à votre disposition sur la « Plateforme de Données Concession », vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens.

Charges d'investissements (en euros)

	2020	2021	2022
TOTAL	48 527 508	49 412 756	53 352 095
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	36 750 374	37 045 250	39 614 903
Canalisation de distribution	20 676 580	20 728 370	22 149 039
Brancements	15 631 361	15 841 232	16 920 486
Brancements individuels	13 358 999	13 553 483	14 481 349
Ouvrages collectifs	2 272 376	2 287 757	2 439 135
Installations techniques	442 444	475 662	545 379
Postes de détente	227 588	233 532	249 596
Protection cathodique	73 695	73 482	79 025
Autres installations	141 148	168 656	216 747
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	4 628 988	5 241 489	5 931 172
Compteurs et postes clients	4 427 268	4 939 905	5 461 088
Compteurs	3 799 630	4 300 345	4 797 993
Postes clients et équipements de télérelévé	627 642	639 552	663 106
Installations techniques	201 719	301 584	470 085
Postes biométhane	201 719	301 584	470 085
BIENS MUTUALISÉS	7 148 151	7 126 011	7 806 025
Mobilier et immobilier	1 827 926	1 871 255	2 011 829
Outils, Mobilier et Matériels Divers	654 468	663 704	720 159
Aménagements	913 563	890 244	872 222
Génie civil	5 954	5 803	5 955
Terrains	14 795	17 326	18 458
Autres équipements	239 153	294 183	395 013
Véhicules et engins d'exploitation	385 875	410 842	416 075
Immobilisations incorporelles	4 934 352	4 843 913	5 378 124
Projets informatiques	3 950 603	3 976 144	4 550 025
Autres immobilisations incorporelles	983 751	867 772	828 087

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les clients et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE.

Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit majoritairement d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de

concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans le cas des ouvrages mutualisés, elles sont ventilées au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Pour la période ATRD6 2020-2023, la CRE a fixé le taux de rémunération à 4,1%.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Evolution de la durée de remboursement de certains ouvrages

Dans le cadre de l'ATRD6, la durée de remboursement des branchements et conduites d'immeubles / conduites montantes a été réduite de 45 à 30 ans, à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle concerne les nouveaux investissements et les ouvrages mis en service à compter de 2005, et a été retenue par la CRE afin de limiter les risques de coûts échoués à moyen terme.

La réduction de cette durée régulatoire d'amortissement entraîne une augmentation des charges de capital normatives sur la période tarifaire à venir, toutes choses égales par ailleurs, mais contribue à accélérer la diminution de la base des actifs régulés (BAR).

Cette hausse des charges de capital normatives est compensée par la baisse concomitante du taux de rémunération de la BAR entre l'ATRD5 et l'ATRD6.

Pour les clients, cette évolution est neutre sur le long terme.

Pour les autorités concédantes, cette évolution se traduit, à partir des données 2020, par une diminution de la valeur nette du patrimoine (VNR et VNC) plus rapide par rapport à la situation précédente (impact global de l'ordre de 10 à 15% de la BAR au niveau national à l'échéance 2050).

La durée de remboursement économique des autres actifs reste inchangée.

4.5 L'équilibre financier

L'impact du climat sur les quantités de gaz acheminées sur le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Lorsque cet impact est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas perçu le niveau de recettes que la CRE avait estimé sur la base d'une température moyenne, ce qui constitue un manque à gagner pour GRDF (et inversement). Ce manque à gagner (respectivement, ce trop-perçu) est pris en compte par la CRE lors de l'évolution annuelle du tarif ATRD de l'année suivante, via le CRCP, de sorte que GRDF recouvre (ou restitue) auprès des clients cet impact climatique.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- Les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat,
- La répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation et la valeur des ouvrages sur la concession.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation dans le système de solidarité, mais est sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de clients constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Impact du Projet Changement de Gaz sur la contribution à la péréquation

La réalisation du programme Changement de Gaz a un impact important sur la

contribution à la péréquation de chaque commune de la zone B. Prévu pour représenter plus de 500 M€ de charges d'exploitation et un peu moins de 100 M€ de charges d'investissements sur l'intégralité de la durée du projet, les montants de charges affectés à chaque commune sont élevés, particulièrement lorsque des actes opérationnels sont réalisés puisque ceux-ci y sont ventilés directement via des clés opérationnelles. Dans le même temps, les recettes, principalement liées aux volumes distribués auprès des consommateurs de la zone, n'évoluent qu'en fonction des mouvements tarifaires validés par la CRE et valables sur tout le territoire desservi par le modèle pé-réqué de GRDF, des consommations réelles et du nombre de clients de la zone. Ces recettes ne subissent pas de mouvement équivalent à la hausse des charges liées au programme Changement de Gaz.

Ainsi, à l'échelle de la zone B, historiquement contributrice à la péréquation tarifaire à la maille nationale, l'impact des coûts du programme Changement de Gaz est tel qu'il devrait faire diminuer, dans un premier temps, la contribution de la zone à la péréquation, puis dans un second temps, lorsque les coûts annuels du projet seront les plus importants (entre 2021 et 2027 d'après les trajectoires de coûts prévisionnels), rendre la zone bénéficiaire du principe de péréquation. A la maille d'une commune, l'impact du projet sur la contribution à la péréquation sera plus resserré dans le temps. En effet, la conversion d'une commune du gaz B en gaz H est programmée sur un laps de temps court. Cette conversion est répercutée d'un point de vue économique sur les CRAC d'une ou deux années. Ainsi, sur cette période plus courte sur laquelle la commune supporte des montants de charges plus importants alors que les recettes évoluent de façon plus restreinte, la contribution à la péréquation s'en trouve fortement dégradée et la commune devient bénéficiaire du système de péréquation. Une fois la conversion totalement effectuée, le niveau de contribution à la péréquation tarifaire de la commune, toutes choses étant égales par ailleurs, retrouve un niveau plus conforme aux niveaux précédents la réalisation du programme Changement de Gaz.

Dernière ligne du compte d'exploitation synthétique intitulée « Autres »

La ligne « Autres » du compte d'exploitation synthétique est calculée par différence entre les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation.

Ce montant est impacté par de nombreux paramètres, dont les principaux sont :

- L'apurement du CRCP de l'année précédente.
- L'impact des paramètres retenus par la CRE : coefficient de lissage ($X=1,9\%$) et hypothèses d'inflation prévisionnelle.
- Les différences entre les trajectoires prévisionnelles (OPEX et CAPEX) et les montants effectivement réalisés.

Une partie des impacts constatés en année N seront réintégrés via le CRCP dans le cadre des évolutions tarifaires annuelles au 1er juillet N+1.

Le solde du CRCP 2022 devrait être supérieur à 2% du revenu autorisé, qui correspond au plafond d'apurement retenu dans la formule d'évolution tarifaire annuelle (cf. §4.1), en raison de l'aléa climatique chaud, de l'inflation réelle et de la hausse du prix de l'énergie.

Le solde du CRCP qui n'aura pas été apuré sera reporté sur la période tarifaire suivante (ATRD7), qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2024.





05

La transition écologique

5.1	Le gaz vert	100
5.2	La mobilité durable	105
5.3	Sobriété énergétique	107
5.4	Responsabilité sociétale de l'entreprise	108

5.1 Le gaz vert

Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement et issu de la fermentation anaérobiose (méthanisation) de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux et couvrir les besoins des clients en chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire et carburant. On l'appelle alors biométhane. Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Les Hauts-de-France, acteur majeur de la production de biométhane en France

Dans les Hauts-de-France, le gaz est une source d'énergie très utilisée pour le chauffage, avec une maison sur deux chauffée au gaz. La région a donc fixé une ambition forte en matière de transition énergétique en cherchant à devenir leader européen dans la production et l'utilisation de gaz renouvelable injecté.

Les territoires historiquement gaziers et une population qui plébiscite le gaz vert font de cette région un acteur majeur dans la production de biométhane en France. Les gaz renouvelables, en premier lieu le biométhane, sont une opportunité pour décarboner et relocaliser une part de la production au service de la souveraineté énergétique.

Depuis la mise en service de la première unité de production de biométhane en 2011 à Sequedin (59), la dynamique régionale s'est enclenchée. Aujourd'hui, la capacité de production de gaz vert régionale atteint l'équivalent de la consommation en chauffage de 274 000 logements neufs, grâce aux 77 sites de méthanisation en activité. Cela représente une économie de près de 310 000 tonnes de CO₂ chaque année, soit l'équivalent de plus de 5 millions d'allers-retours Lille/Paris en voiture.



Au 31 décembre 2022, 77 unités de méthanisation basées en Hauts-de-France injectent du gaz vert dans les réseaux de gaz (67 raccordées au réseau GRDF et 10 sur le réseau GRT).

Le Pas-de-Calais, territoire d'opportunités pour la production de gaz vert : engageons-nous pour l'avenir !

Le Pas-de-Calais se positionne en deuxième place parmi les départements les plus productifs, avec 16 unités de biométhane en service en 2022, permettant d'injecter 359 GWH de gaz vert. Plus de 8 % des besoins résidentiels sont ainsi couverts par ce gaz renouvelable produit localement. Cependant, il reste un potentiel de développement important à explorer, notamment grâce aux potentiels agricoles et industriels, ainsi que l'apport des collectivités locales (boues de STEP, biodéchets).

Pour atteindre les objectifs de performance énergétique fixés pour l'horizon 2030 (20 % de gaz vert) et 2050 (100 % de gaz vert), il est crucial de mobiliser tous les acteurs du territoire, y compris les collectivités locales. En travaillant ensemble, nous pouvons ainsi accélérer la transition énergétique et répondre aux attentes de la population en matière de développement durable.

Sites en injection	
Nom du projet	Commune
LE PRÉ DU LOUP ENERGIE	SAINT-JOSSE
SYMEVAD	HENIN-BEAUMONT
BIOGY - MAROEUIL	MAROEUIL
SEVADEC	CALAIS
OPALE BIOMETHANE	HAMES-BOUCRES
AGRIOPALE	QUELMES
ARTOIS METHAGRI	MONCHY-LE-PREUX
LA MARGUERITE	BEZINGHEM
AGRIOPALE LANDACRES	ISQUES
BIOENERGIE DE LA MOTTE	GOUY-SOUS-BELLONNE
TERNOIS METHAGRI	FRAMECOURT
BIOGAZ DU TERNOIS	LIGNY-SAINT-FLOCHEL
AGRI UNION BIONENERGIES (EX METHANEUROPE)	DOURGES
BIOENERGIES 7 VALLÉES	ECLIMEUX
TERNOIS -	
BRASSERIE GOUDALE (AGRIOPALE) - ARQUES	ARQUES
EARL DARTOIS	SAINT-LEGER

Sites en construction	
Nom du Projet	Commune
AGRI METHA LYS	LILLERS (en injection 13/01/2023)
SCEA DU MOULIN NEMPONT	NEMPONT-SAINT-FIRMIN
GREEN ARTOIS SWENEN	FREVIN CAPELLE
EURAMETHA	SAINT-LAURENT-BLANGY

Le réseau de distribution de gaz se prépare à accueillir l'hydrogène

L'hydrogène renouvelable ou bas-carbone est un vecteur énergétique qui présente de nombreux atouts : il peut être produit à partir de nombreuses sources d'énergies primaires renouvelables (EnR) ou bas-carbone, ainsi que stocké et transporté sur de grandes distances grâce notamment à des réseaux de distribution.

En complément du biométhane, il pourrait apporter de la flexibilité au système énergétique français et augmenter l'intégration des EnR.

La plupart des grands pays industrialisés investissent massivement dans le développement de l'hydrogène, qui apparaît comme une solution complémentaire au biométhane et à l'électricité pour décarboner certains secteurs industriels, la mobilité lourde, voire certaines typologies de bâtiments.

La France a publié en 2020 sa stratégie nationale hydrogène et a annoncé des subventions à hauteur de 10 milliards d'euros sur 10 ans, avec l'ambition d'être un leader dans le domaine, notamment sur la production d'hydrogène vert par électrolyse.

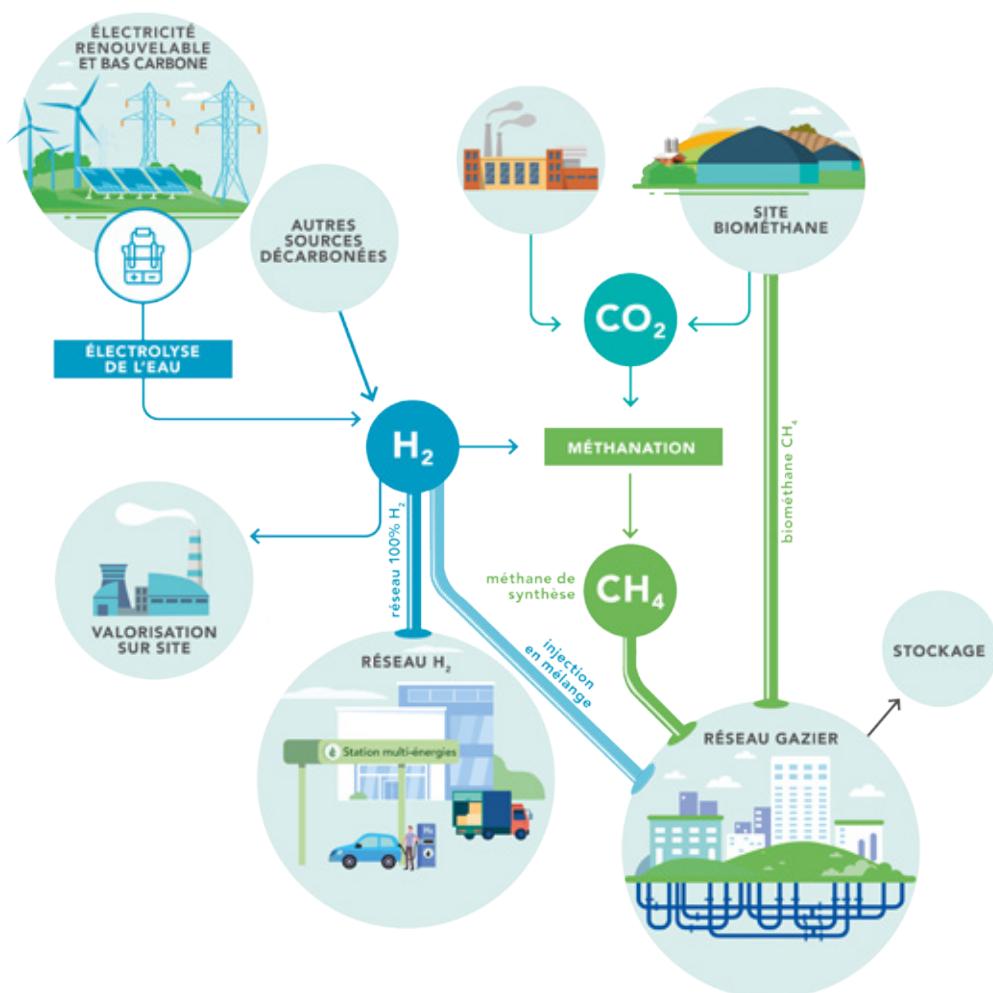
La conviction de GRDF est que les réseaux de distribution seront un accélérateur du développement de l'hydrogène, offrant une solution sûre, compétitive, à faible impact environnemental et sans nuisance pour acheminer l'hydrogène vers les clients plus diffus. Les premiers résultats de R&D et le benchmark international montrent la très forte compatibilité des matériaux utilisés aujourd'hui pour la distribution du gaz avec l'hydrogène, ouvrant ainsi des perspectives pour des réseaux neufs ou de la conversion à moindres coûts.

GRDF se prépare d'ores et déjà à accueillir ce nouveau gaz, en réponse aux attentes

des collectivités et des clients désireux d'inclure la brique hydrogène à leur feuille de route de décarbonation. Pour cela, un plan d'action ambitieux est mis en place visant à lever les derniers verrous techniques, réglementaires et économiques et à préparer des expérimentations sur le terrain à partir de 2025.

L'hydrogène viendra progressivement compléter la palette des gaz verts pour un mix 100% décarboné à l'horizon 2050. Vu d'aujourd'hui, le potentiel de production d'hydrogène est de 100 TWh à cette échéance.

Selon France Hydrogène, la filière représente à date plus de 4 000 emplois en France et a un potentiel de 100 000 emplois directs et indirects à l'horizon 2030.



5.2 La mobilité durable

Le GNV, un carburant qui préserve santé et environnement

La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. S'il a déjà fortement réduit ses émissions, le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des émissions importantes de polluants locaux tels que particules et oxydes d'azote, notamment dans les centres-villes.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Sur votre région administrative, il y a 43 stations GNV raccordées au réseau GRDF, correspondant à une consommation de 251 GWh.

La mobilité durable dans les Hauts-de-France

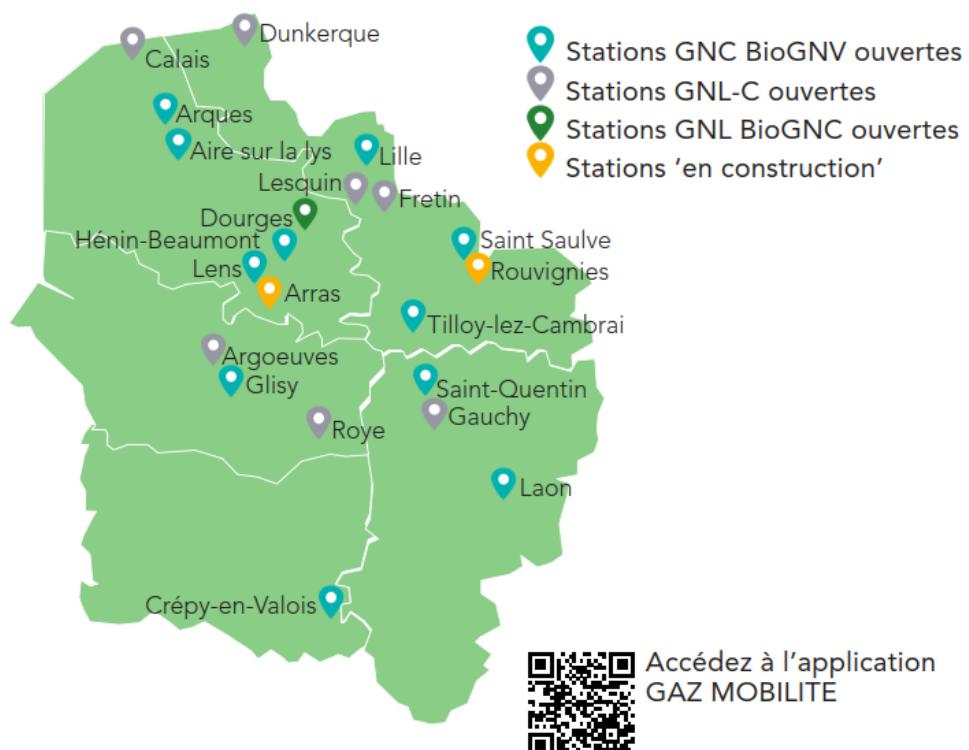
Les collectivités sont des acteurs incontournables en tant que gestionnaires de flottes de véhicules et en tant que prescripteurs via les documents de planification énergétique. Elles ont les leviers pour développer des transports plus propres sur leurs territoires. La région Hauts-de-France a mis en place une politique de développement durable en favorisant le Gaz Naturel Véhicule (GNV). Plusieurs collectivités de la région ont ainsi équipé leur flotte de bus au GNV, telles que la MEL, Arras, Amiens, Beauvais, Boulogne sur Mer, Cambrai, Compiègne, Douai, Dunkerque, Valenciennes, ainsi que le département de l'Aisne.

Le GNV et le BioGNV contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air, aussi bien sur les NOx que sur les particules fines. A ce titre, les véhicules gaz se sont vu attribuer la vignette Crit'Air 1, quelle que soit la génération du véhicule. Sans odeur et peu bruyant, le GNV libère l'espace public de ses irritants et contribue à une ville plus apaisée. Rouler

au BioGNV permet de réduire les émissions de CO₂ de 80%. Par ailleurs, une récente étude de l'IFPEN montre qu'en Analyse du Cycle de Vie, c'est-à-dire en intégrant la fabrication et la destruction du véhicule, les véhicules BioGNV présentent un meilleur bilan carbone que les véhicules électriques. En 2022, le taux d'incorporation du bio est de 35,9% dans la mobilité au GNC.

Rouler au BioGNV, c'est aussi promouvoir la filière biométhane, génératrice d'emplois non délocalisables, et contribuer à l'indépendance énergétique du territoire. GRDF accompagne les collectivités dans leur projet de conversion au gaz de leur flotte de véhicules, de l'information à la mise en relation avec les acteurs de la filière.

Un réseau de stations publiques de plus en plus denses en Hauts-de-France



5.3 Sobriété énergétique

Croiser les données, un enjeu majeur de la transition écologique

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement, d'investissement ou d'accompagnement des porteurs de projets, les collectivités et les autorités concédantes jouent un rôle clé dans la concrétisation de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, transformation des pratiques de mobilité en faveur de la qualité de l'air, maîtrise de la demande en énergie, détection de la précarité énergétique.

Les « données énergies » (i.e. consommation de gaz, production de gaz vert, positionnement du réseau de distribution de gaz, etcetera), croisées avec les autres données du territoire, constituent une base essentielle pour identifier les enjeux locaux et cibler les leviers d'actions correspondants

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et la Loi pour une République Numérique ont apporté des évolutions majeures pour la mise à disposition des données de consommation et de production d'énergie aux personnes publiques.

Les données gaz mises à disposition des collectivités

GRDF s'inscrit dans ce cadre réglementaire et favorise l'utilisation des données de consommation de gaz et de production de gaz renouvelable en proposant des canaux d'accès adaptés aux différents acteurs concernés.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

GRDF accompagne la maîtrise de la demande en énergie des clients particuliers

GRDF, en tant que principal distributeur de gaz en France, contribue activement à la maîtrise de la demande en énergie et joue ce rôle, attribué à ce jour, aux fournisseurs d'énergies et aux autres acteurs du marché.

En accord avec la CRE et les fournisseurs, GRDF propose de mettre en place un plan spécifique sur la maîtrise de la demande en énergie (MDE), notamment grâce aux compteurs communicants gaz.

Les compteurs communicants peuvent aider à la maîtrise des consommations par la bonne exploitation des données et leur traduction en terme de consommation.

Le projet MDE se déroule en deux grandes étapes avec une première phase, débutée début octobre 2022 qui a duré tout l'hiver, pour contacter 500 000 clients présentant une consommation anormalement élevée, et les accompagner dans la maîtrise de leur énergie. Un retour positif avec plus de 130 000 clients sensibilisés et 15 000 clients accompagnés. 69% des clients interrogés ont déclaré être satisfaits des échanges avec les conseillers GRDF, et 68% ont trouvé le contenu de l'échange intéressant. La seconde phase est lancée en 2023 auprès d'un plus grand nombre de clients.

5.4 Responsabilité sociétale de l'entreprise

La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

Avec son Projet d'Entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz vert dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.

La politique RSE de GRDF est composée de 9 engagements forts, articulés autour de 3 axes stratégiques : « contribuer à la transition écologique », « des gazières et des gaziers acteurs de notre exemplarité sociale et environnementale » et « une entreprise ancrée localement pour participer à la création de valeur sur les territoires ».

Pragmatiques et concrets, co-construits avec l'ensemble des métiers et les collaborateurs de GRDF, ces engagements RSE (et les objectifs associés) sont en prise directe avec les activités et le quotidien d'un gestionnaire de réseau responsable. L'organisation régionale et locale de GRDF est la première garante de l'intégration du développement durable dans les activités de l'entreprise.

Les actions lancées sont menées à deux niveaux :

- Au service de la collectivité, en proposant des solutions pour la transition énergétique des territoires : développement du gaz vert et de la mobilité durable, déploiement d'outils de performance énergétique et de maîtrise de l'énergie, transformation du réseau de distribution de gaz en outil de pilotage de la transition énergétique.
- Au service de la société civile, en mettant en œuvre au quotidien des actions locales de lutte contre la précarité énergétique, d'insertion sociale et professionnelle et de limitation des impacts environnementaux.

Achats responsables : GRDF obtient l'unique label attribué par les pouvoirs publics en la matière

GRDF a reçu le label Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR), unique label reconnu par l'Etat dans ce domaine. Cette reconnaissance décernée conjointement par le médiateur des entreprises et le conseil national des achats, distingue les organisations ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Le plus haut niveau de reconnaissance, à savoir un critère d'excellence, a été attribué à GRDF sur la question de la contribution au développement du territoire saluant la qualité et l'impact positif des coopérations entre GRDF et les acteurs et/ou écosystèmes locaux.

Attribuée pour une durée de 3 ans, cette distinction témoigne des nombreuses actions concrètes engagées durablement par GRDF dans des pratiques d'achats responsables, vertueuses et réciproques. Elle témoigne également de son rôle d'acteur du développement économique local.



06

GRDF & Vous

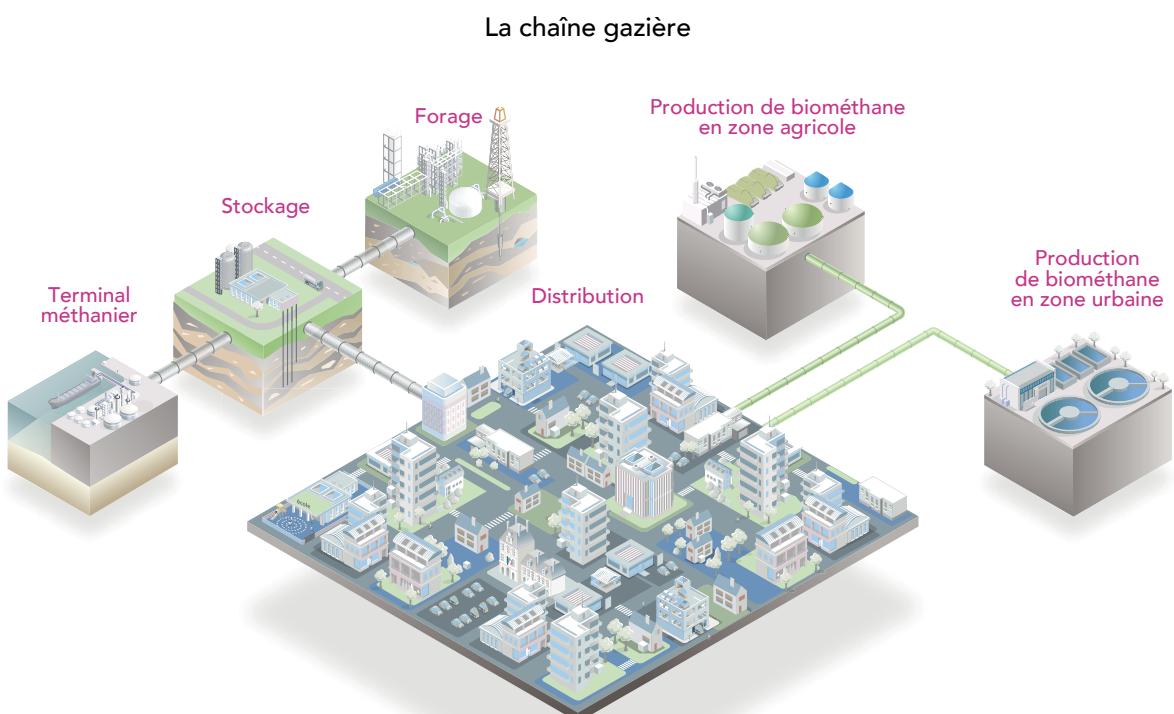
- | | | |
|------------|---|-----|
| 6.1 | La distribution du gaz, une mission de service public | 112 |
| 6.2 | Une organisation à votre service | 116 |
| 6.3 | Les outils digitaux à votre disposition | 119 |

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée des activités suivantes :

- la production (importation et désormais production locale),
- le stockage,
- l'acheminement (activités de « distribution » et de « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz, par les fournisseurs d'énergie.



Terminal méthanier	Stockage	Forage	Distribution	Production de biométhane en zone agricole	Production de biométhane en zone urbaine
<p>Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres et marins (offshore). Il est acheminé par voie maritime jusqu'aux terminaux méthaniers en France. Il est principalement importé d'Algérie et du Nigéria.</p>	<p>Le gaz naturel est stocké dans les réservoirs souterrains à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Le stockage permet d'ajuster la distribution de gaz naturel à la demande des clients.</p>	<p>Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres par forage et être acheminé par gazoduc. En France, il est importé principalement de Norvège, de Russie et des Pays-Bas.</p>	<p>Le gaz est acheminé des points de stockage ou de production biométhane aux clients via un réseau de basse et de moyenne pression. GRDF gère ce réseau par délégation des collectivités, lequel est utilisé par l'ensemble des fournisseurs.</p>	<p>Le gaz vert peut être produit à partir de la méthanisation de matières agricoles ou de fumier. Triés et mélangés, ces intrants sont chauffés et transformés en biométhane.</p>	<p>Le gaz vert peut être produit à partir de la valorisation des déchets urbains. Triés et mélangés, ces derniers sont chauffés et transformés en biométhane.</p>

La triple autorité encadrant la distribution du gaz

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- L'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une

durée de 4 ans (2019-2023) et soumis à la réglementation régissant son activité.

- La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires des Catalogues des Prestations de chaque opérateur.
- L'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

Les missions de GRDF de service public

L'État a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) pluriannuel conclu entre les deux parties, mettant un accent particulier sur la sécurité d'approvisionnement, la sécurité des réseaux et des installations, la qualité de la relation avec tous les clients, le développement équilibré des territoires, la transition écologique et la politique de recherche et de développement.

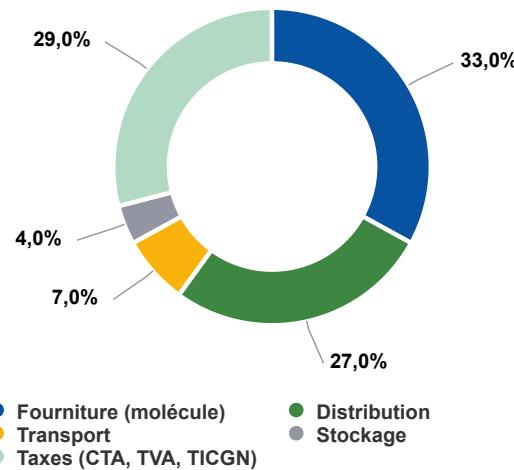


La facture type

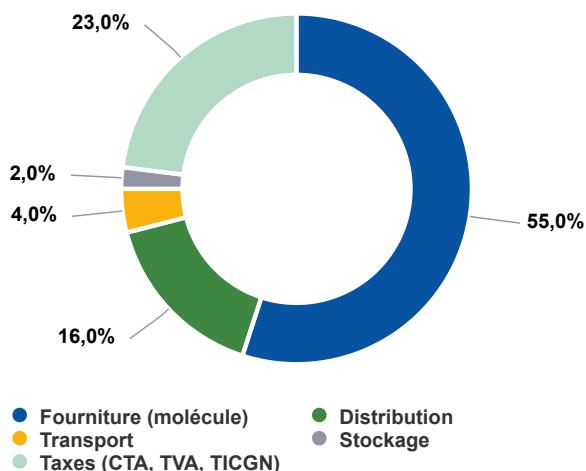
Composantes de la facture d'un client résidentiel

La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en début d'année 2021 (source : site Internet CRE).

Facture type d'un client résidentiel en 2021



Facture type d'un client résidentiel en 2022



Le gaz, une énergie compétitive

Le gaz est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix : www.grdf.fr/particuliers/evolution-prix-energies



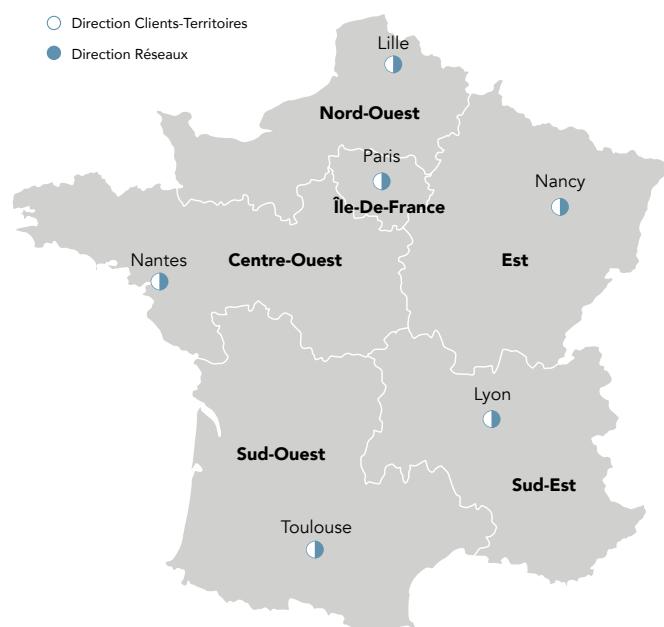
6.2 Une organisation à votre service

L'organisation de GRDF

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur six régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Les activités liées au réseau (dépannage) et à la clientèle (interventions) sont, depuis le 1er janvier 2018, spécialisées par énergie. Les activités gazières sont regroupées au sein d'une même entité appelée Agence d'Intervention (AI), la zone de desserte de GRDF est couverte par 63 AI.

L'objectif de cette évolution de l'organisation est triple :

- renforcer le professionnalisme gazier orienté client,
- ancrer la proximité avec les autorités concédantes et les collectivités,
- moderniser les outils de programmation des interventions pour un service plus efficient.

Les engagements de GRDF en matière de sécurité restent inchangés, en particulier la capacité d'intervention en moins d'une heure.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

- Relations Collectivités Territoriales.
Votre interlocuteur de proximité
- Travaux
- Exploitation
- Gestion Clientèle



Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales
- Développement
- Patrimoine
- Travaux
- Exploitation
- Services Supports



Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz
- Unités Urgence Sécurité Gaz
- Service comptabilité
- Directions fonctionnelles



Les chiffres clefs de GRDF



Le plus long réseau de gaz en Europe

205 809 km
de réseau de gaz,
soit plus de 5 fois
le tour de la terre

239 TWh
de gaz
acheminé

1,1 milliard d'€
investis pour développer,
entretenir et exploiter
le réseau

1 million d'€
consacré chaque jour
à la sécurité du réseau



Une entreprise dynamique



11 419
collaborateurs



513
embauches
en CDI



702
alternants
vont être formés
chez GRDF



3,37
milliards d'€
de chiffre d'affaires



Un vecteur d'énergie au service des territoires

11 millions de clients
en France

9 586 communes
desservies par le réseau
de distribution de gaz

77 % de la population
habite une commune desservie
en gaz par GRDF

515 stations GNV
raccordées sur le réseau GRDF

428 sites
d'injection biométhane
exploités sur le réseau GRDF

5,4 TWh
de biométhane injecté
dans le réseau GRDF

6.3 Les outils digitaux à votre disposition

Le Portail Collectivités : le nouvel espace digital à votre service

Le Portail Collectivités a été mis en service fin 2021, et remplace les outils MaConcessionGaz et MonRéseauGaz.

Accessible sur grdf.fr, le Portail Collectivités est un espace dédié et sécurisé offrant à toutes les collectivités desservies en gaz l'accès à un ensemble de services et de données relatifs à l'activité de GRDF sur leur territoire pour répondre à leurs besoins.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Cartographier les réseaux d'énergie d'aujourd'hui et de demain pour planifier la transition énergétique

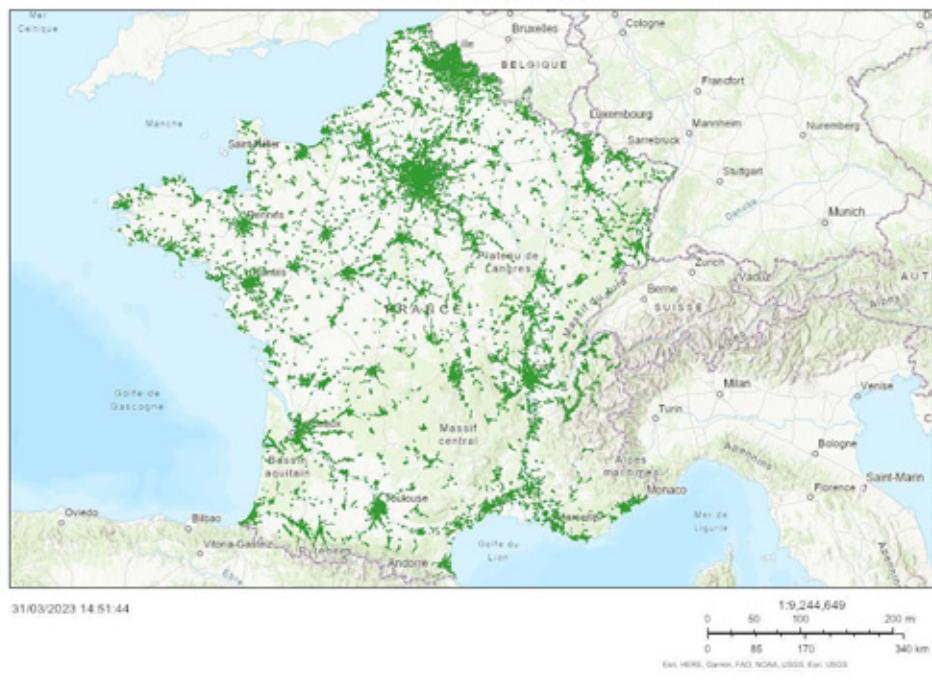
Pour répondre aux enjeux des collectivités, GRDF met à votre disposition la cartographie moyenne échelle de vos réseaux :

- en version détaillée sur le portail collectivité pour les autorités concédantes,
- en version simplifiée pour tous sur le site Open Data de GRDF (<https://opendata.grdf.fr/>).

Ces données peuvent être visualisées en ligne ou téléchargées pour les intégrer ensuite dans vos systèmes d'information géographique.

Ces données restent informatives et ne peuvent être utilisées dans le cadre de travaux sur voirie : conformément à la réglementation "anti-endommagement", seules les informations obtenues via les plans joints aux récépissés de déclarations font foi.

Carte du réseau GRDF



31/03/2023 14:51:44 1:9,244,649
0 50 100 200 mi
0 85 170 340 km
Cart. HERE, Garmin, FAO, NOAA, USGS, Esri, USGS

GRDF



Lexique

Branchement

Tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur. Quand celui-ci alimente un immeuble avec plusieurs logements c'est un « Branchement Collectif », dans tous les autres cas il s'agit d'un « Branchement Individuel ».

Branchement particulier

Le branchement particulier est la partie située juste en amont du compteur et qui permet de le raccorder aux parties de l'installation commune (conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de coursive, nourrice de compteur).

Catalogue des prestations

Liste des prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr.

Compteur

Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du Dispositif Local de Mesurage ou le constitue.

Compteur Domestique

Compteur dont le débit nominal est strictement inférieur à 16m³/h. Il s'agit donc des compteurs de type G4 (6m³/h) et G6 (10m³/h).

Compteur Industriel

Compteur dont le débit nominal est supérieur ou égal à 16m³/h. Il s'agit donc des compteurs de type G10 (16m³/h) et au-delà.

Concentrateur

Le concentrateur est un matériel assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF.

Conditions standard de livraison (CSL)

Les Conditions Standard de Livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Conduite d'immeuble (CI)

La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

Conduite montante (CM)

La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

Contrat d'acheminement

Contrat signé entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz vers le client final.

Contrat de fourniture

Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz.

Degré-jour (de chauffe)

Il correspond à la différence entre la température à partir de laquelle on considère que l'on commence à chauffer (16°C) et la température extérieure. De fait, un degré-jour de chauffe ne peut être que positif, quand celui-ci est à zéro la température est au-dessus de 16°C. Par exemple, s'il fait -4°C le degré-jour correspondra à 20.

Dispositif de mesurage

Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

Fournisseur

Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)

Le gaz est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finals par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) communément désigné « distributeur ».

GNV

Utilisation du gaz comme carburant. C'est le même gaz que celui utilisé pour le chauffage ou la cuisson. Le GNV existe sous deux états : liquide (GNL) ou comprimé (GNC).

Installation intérieure

L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuelle.

IRIS

Les IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) sont définis par l'INSEE et constituent « la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales ». Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

Normo mètre cube (Nm³)

Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

Poste d'injection

Equipement clef de l'intégration du biométhane au réseau GRDF. Il permet, en aval du méthaniseur et de l'épurateur du producteur, d'odoriser, de contrôler, de compter et d'injecter le gaz dans le réseau de distribution local.

Poste de livraison

Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement les fonctions de détente et de régulation de pression, ainsi que la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison.

Lexique

Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS)

Quantité de chaleur (en KWh) dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz sec donné dans l'air, à une pression constante (1,01325 bar) et à une température initiale de zéro Celsius.

Pression de livraison

Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité acheminée

Quantité de gaz livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client lors du relevé et lorsque le compteur est inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRDF) d'acheminer le gaz jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises ou bâtiments tertiaires).

Réseau BP

Le Réseau BP (Basse Pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibar.

Réseau MPA

Le Réseau MPA (Moyenne Pression de type A). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 50 millibar et 0,4 bar.

Réseau MPB

Le Réseau MPB (Moyenne Pression de type B). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bar.

Réseau MPC

Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bar.

Compte rendu d'activité de concession 2022

FDE62 Contrat historique

DIRECTEUR DE PUBLICATION : JÉRÔME CHAMBIN

RÉDACTEURS : CÉCILE NIVAUD, EMILIO SOBA, VALENTINE THOMAS

Date de création : juin 2023

Compte rendu d'activité créé par la Solution PADDIX® (www.paddix.com)
Réalisé par IDIX - www.idix.fr



“ Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il devient de plus en plus vert

Aujourd'hui près d'une cinquantaine de sites injectent du gaz vert sur l'ensemble des réseaux de gaz français et près de 400 projets sont à l'étude. Produit à partir de déchets issus notamment de cultures agricoles, d'effluents d'élevages et de déchets ménagers, le biométhane offre une énergie plus responsable pour se chauffer, cuisiner et se déplacer. L'ambition est d'injecter 30% de gaz renouvelable dans les réseaux en France d'ici à 2030.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il offre une mobilité moins polluante

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) permet d'améliorer la qualité de l'air, de préserver l'environnement et de réduire les nuisances sonores. Moins polluant, il offre une solution alternative aux carburants traditionnels : réduction de 95% les émissions de particules fines et de 50% les oxydes d'azote par rapport à la norme Euro VI. Aujourd'hui plus de 20 millions de véhicules roulent déjà au GNV et au BioGNV dans le monde.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il est moderne et connecté

Le gaz répond aux nouveaux modes de consommation. Performants et connectés, le réseau de distribution et les équipements au gaz naturel offrent des fonctionnalités adaptées aux nouveaux usages et contribuent à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la France en matière de performance énergétique.

Le gaz c'est l'avenir et il faut le dire

C'est tout l'enjeu de la nouvelle signature de GRDF, « choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir ». Des mots forts qui traduisent la conviction que le gaz est une énergie indispensable à un mix énergétique équilibré qui répond aux attentes des consommateurs et des territoires.



Choisir le gaz,
c'est aussi choisir l'avenir

Quel que soit votre fournisseur

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros.
Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511

